
REVUE-MÉDIAS

Umih thématique

mardi 6 janvier 2026

SOMMAIRE

INCENDIE EN SUISSE

(52 articles)



samedi 3 janvier
2026

Après Crans-Montana, l'hôtellerie-restauration réclame une sécurité renforcée (404 mots)
Paris (France), 3 jan 2026 (AFP) -L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) réclame "le renforcement et l'harmonisation des...

Page 11



samedi 3 janvier
2026

Incendie meurtrier en Suisse: la mousse isolante au cœur de l'enquête (485 mots)
Paris (France), 3 jan 2026 (AFP) -La mousse acoustique recouvrant le plafond du bar de Crans-Montana, où un incendie survenu dans la nuit du nouvel an...

Page 13



samedi 3 janvier
2026

Sécurité incendie dans les bars : en France, près de dix ans après le drame du Cuba Libre, des failles persistent (844 mots)

Le sinistre, qui s'est produit dans un bar dansant à Crans-Montana, en Suisse, fait écho à une catastrophe similaire à Rouen, en 2016. Alors qu'il...

Page 15



mardi 6 janvier
2026

Sécurité incendie dans les bars: en France, des failles persistent (853 mots)

Alors qu'il assistait, médusé, aux images de l'incendie du bar de Crans-Montana, en Suisse, dans la nuit du mercredi 31 décembre 2025 au...

Page 18



vendredi 2 janvier
2026

Incendie à Crans-Montana : les bougies sur les bouteilles à l'origine de la catastrophe ? (874 mots)

AnalyseIncendie à Crans-Montana : les bougies sur les bouteilles à l'origine de la catastrophe ? Par Agnès RotivelPublié le 2 janvier 2026 à 17h25...

Page 20



vendredi 2 janvier
2026

«Il faut mieux réglementer sans tuer la fête» : après l'incendie de Crans-Montana, l'hôtellerie-restauration appelle à plus de contrôles (767 mots)

Après l'horreur en Suisse, les métiers de la nuit sont d'autant plus sous le choc que l'incendie meurtrier du bar le Constellation dans la station chic...

Page 23



lundi 5 janvier 2026

Incendie à Crans-Montana : la préfecture de Paris renforce les contrôles des établissements de nuit (330 mots)

Cinq jours après l'incendie de Crans-Montana, dans lequel 40 personnes, dont 9 Français, ont perdu la vie et 119 autres ont été blessées, le préfet de...

Page 26



lundi 5 janvier 2026

Après le terrible incendie à Crans-Montana en Suisse, des contrôles diligentés dans les établissements de nuit à Paris (366 mots)

Le préfet de police de Paris a annoncé des contrôles dans les établissements de nuit parisiens après l'incendie meurtrier de Crans-Montana, dans un...

Page 28



lundi 5 janvier 2026

RMC info " Les grandes gueules" : Interview Thierry Fontaine, président Umih Nuit

Extrait interview Thierry Fontaine "On doit aller sur la transparence sécuritaire. On a le droit de savoir avant de rentrer dans un établissement s'il est aux normes ou pas. En France, le maire est responsable."

Page 30



lundi 5 janvier 2026

Apolline Matin, RMC INFO : (Extrait) Interview David Zenouda, vice-président Umih Paris/ IDF

Crans-Montana : "Ce drame remet en question toute notre profession" "Le drame de Crans-Montana remet en question toute notre profession", affirme David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie d'Île-de-France

Page 31



lundi 5 janvier 2026

RMC Story - Estelle Midi : On ne va pas se mentir - 5 janvier 2026 - 13:06 (410 mots)

l' eau de dans mon l' eau dans mon bain pastis bon ben bonne année rémi avec modération et nous on se retrouve à travers cinquante sans...

Page 32



samedi 3 janvier 2026

France Inter - Journal - 3 janvier 2026 - 09:04

(427 mots)

pour privatiser des pour des soirées dansantes toujours en sorte que toutes issues de secours soit bien dégagé on a les extincteurs qui sont quand...

Page 33



lundi 5 janvier 2026

Après l'incendie de Crans-Montana, le syndicat des établissements de nuit appelle à bannir les bougies scintillantes - ICI (454 mots)

Après l'incendie de Crans-Montana, de nombreux bars et discothèques bannissent les bougies scintillantes. Paris. Après l'incendie du bar de Crans-Montana,...

Page 34

franceinfo:

vendredi 2 janvier
2026

Incendie de Crans-Montana : En France, ça ne peut pas arriver dans une discothèque , affirme le président de l'organisation des établissements du monde de la nuit (656 mots)

Page 37

Incendie de Crans-Montana : "En France, ça ne peut pas arriver dans une discothèque", affirme le président de l'organisation des établissements du...

franceinfo:

vendredi 2 janvier
2026

Franceinfo (radio) - Le 15 | 17 - 2 janvier 2026 -

16:14 (414 mots)

établissement est de d' ce ailleurs dans un établissement de ce type qu' en deux mille seize à rouen la france a vécu un drame assez semblables une...

Page 39

franceinfo:

vendredi 2 janvier
2026

Franceinfo (radio) - Le 17 | 20 - 2 janvier 2026 -

17:38 (468 mots)

suisse montana on en a entendu l' hypothèse privilégiée pour expliquer le drame s' est donc une bougie scintillant qui aurait mis le feu au plafond...

Page 40

franceinfo:

vendredi 2 janvier
2026

Qu'est-ce que le flashover , la piste privilégiée de l'incendie mortel du bar de Crans-Montana ?

(550 mots)

Qu'est-ce que le "flashover", la piste privilégiée de l'incendie mortel du bar de Crans-Montana ?Les autorités suisses s'orientent vers un embrasement...

Page 41



jeudi 1 janvier 2026

Un bar n'est pas fait pour être festif : le président de la branche nuit de l'UMIH était l'invité de RTL soir (62 mots)

"Un bar n'est pas fait pour être festif" : Thierry Fontaine, le président de la branche nuit de l'UMIH était l'invité de RTL soir pour revenir sur...

Page 43



vendredi 2 janvier
2026

RFI - Informations internationales - 2 janvier 2026 - 17:06 (346 mots)

équipés malheureusement de matériaux inflammables de matériaux brûle instantanément et le drame se poursuit parce que en plus sous réserve des...

Page 45



vendredi 2 janvier
2026

Europe 1 - Europe 1 Info - 2 janvier 2026 - 13:28

(413 mots)

hotel classifiées e un à d à des règles euh une salle de spectacle des règles une discothèque à des règles un débit de boissons à des règles tout et...

Page 46



vendredi 2 janvier
2026

Incendie à Crans-Montana : un tel drame pourrait-il arriver en France ? (959 mots)

La nuit du nouvel an a viré à la tragédie à Crans-Montana, en Suisse, où un incendie a ravagé le bar Le Constellation, faisant une quarantaine de...

Page 47

ICI Paris - Journal régional - 3 janvier 2026 - 09:00

(445 mots)

dix heures le journal valentin bertrand bonjour vannes bonjour christopher bonjour à tous après l' incendie mortel de crans montana monte dans l'...

Page 50



dimanche 4 janvier
2026

Très à cheval sur la sécurité , des discothèques bretonnes renoncent aux feux de Bengale après l'incendie en Suisse - ICI (342 mots)

"Très à cheval sur la sécurité", des discothèques bretonnes renoncent aux feux de Bengale après l'incendie en...

Page 51



jeudi 1 janvier 2026

BFM TV : Interview de Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit

Incendie mortel dans un bar en Suisse: "Si on respecte ce que les pompiers et l'administration préconisent pour un établissement, cela ne peut pas arriver", déclare Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit

Page 53



vendredi 2 janvier
2026

Tout ce qu'on doit utiliser doit être résistant au feu : Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit, s'exprime à propos de l'incendie à Crans-Montana (67 mots)

"Tout ce qu'on doit utiliser doit être résistant au feu": Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit, s'exprime à propos de l'incendie à...

Page 54



jeudi 1 janvier 2026

Incendie mortel à Crans-Montana: Ce qui est sûr, c'est que maintenant que ce drame a eu lieu, il va falloir légiférer , pense David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie Île-de-France (79 mots)

Incendie mortel à Crans-Montana: "Ce qui est sûr, c'est que maintenant que ce drame a eu lieu, il va falloir légiférer", pense David Zenouda,...

Page 55



lundi 5 janvier 2026

BFM TV Côte d'Azur : Eric Abihissira, vice-président confédéral Umih

Incendie meurtrier à Crans-Montana : faut-il interdire les feux de Bengale dans les bars ?

Page 56



vendredi 2 janvier
2026

Mousse au plafond, sortie unique... Après l'incendie du bar de Crans-Montana, des conditions de sécurité qui interrogent (725 mots)

Mousse au plafond, sortie unique... Après l'incendie du bar de Crans-Montana, des conditions de sécurité qui interrogentL'incendie de Crans-Montana, qui...

Page 57



jeudi 1 janvier 2026

Cette issue de secours unique, elle interroge , déclare David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie d'Île-de-France, à propos de l'agencement du bar de Crans-Montana, où s'est produit l'incendie mortel (77 mots)

Page 60

"Cette issue de secours unique, elle interroge", déclare David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie d'Île-de-France, à...



vendredi 2 janvier 2026

BFM-Lyon - BFM Lyon - Matin - 2 janvier 2026 - 08:32 (372 mots)

Page 61

cent quarante-six morts ce qui avait poussé à l' époque les autorités françaises à changer la réglementation en ce qui concerne les discothèques mais...



samedi 3 janvier 2026

CNews : Interview Thierry Fontaine " Incendie de Crans-Montana : «Je suis assez perplexe sur l'établissement», s'interroge Thierry Fontaine"

Page 62

L'incendie meurtrier qui a ravagé un bar de la station de ski suisse de Crans-Montana a fait, à ce stade, 119 blessés, parmi lesquels 113 ont pu être identifiés, dont 14 Français, 11 Italiens et quatre Serbes, a indiqué vendredi la police locale. Après ce drame, les normes de sécurité de l'établissement sont dans le viseur des autorités. «Je suis assez perplexe sur l'établissement», s'interroge Thierry Fontaine, président de l'UMIH



lundi 5 janvier 2026

Incendie de Crans-Montana : le Préfet de police de Paris annonce des contrôles dans les établissements de nuit de la capitale (447 mots)

Page 63

Incendie de Crans-Montana : le Préfet de police de Paris annonce des contrôles dans les établissements de nuit de la capitale Ces contrôles surviennent...



vendredi 2 janvier 2026

CNews - Midi News week-end - 2 janvier 2026 - 12:22 (445 mots)

Page 65

amont alors en france oui parce que comme la gestion de la sécurité incendie et étatiques donc sa part du haut pour redescendre en bas pourraient...



mardi 6 janvier 2026

M6 JT 19h45 : Reportage dans l'établissement de Régis Toutain

Page 66

Il présente les normes de sécurité.



lundi 5 janvier 2026

On n'a pas envie que cela arrive en France : le monde de la nuit face au risque après le drame de Crans-Montana (1178 mots)

Page 67

L'incendie mortel survenu dans un bar en Suisse a provoqué une vive émotion bien au-delà des frontières helvétiques. En Centre-Val de Loire, les...



lundi 5 janvier 2026

Nous allons passer à la led : après l'incendie meurtrier de Crans-Montana, des professionnels de la nuit renoncent aux feux de Bengale (447 mots)
À Nice, certains professionnels du monde de la nuit ont décidé d'arrêter l'utilisation des bougies-étincelles dans leurs établissements. Le...

Page 70



lundi 5 janvier 2026

Drame de Crans-Montana : les bars de nuit parisiens sont-ils assez sécurisés ? La préfecture de police renforce les contrôles (437 mots)
Neuf Français dont trois lycéens des Yvelines figurent parmi les victimes du dramatique incendie survenu en Suisse à Crans-Montana. Jauges ou issues...

Page 72



lundi 5 janvier 2026

Les contrôles vont être renforcés dans les établissements de nuit à Paris, après l'incendie mortel de Crans-Montana (316 mots)
Dans un courrier adressé à diverses fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne, le préfet de police de Paris a annoncé des...

Page 74



vendredi 2 janvier 2026

LCI - LCI Direct - 2 janvier 2026 - 14:10 (418 mots)
de réponses c mateo sierra vino merci beaucoup pierre barre vingt e les suisses se sont pas très bavard ils sont extrêmement prudents mais j' ai l'...

Page 75



jeudi 1 janvier 2026

BFMTV - Le 20h BFM - 1 janvier 2026 - 21:10 (389 mots)
on a toute la journée touristes et locaux ont déposé des fleurs sur les lieux du drame tout un pays frappé en plein cur par l' une des pires tragédies...

Page 76



vendredi 2 janvier 2026

CNews - 180 minutes info - 2 janvier 2026 - 15:06 (408 mots)
un les mots effectivement les parents qui ne savent pas où les proches qui ne savent pas encore ce qu' il est advenu de leurs enfants l' horreur aussi...

Page 77



samedi 3 janvier 2026

Régis Toutainréfèrent « monde de la nuit » à l'Umih Bretagne (498 mots)
Propos recueillis par Stéphane JézéquelPourquoi les établissements de nuit ne sont-ils pas tous à la même enseigne en matière de contrôlesde sécurité...

Page 78



lundi 5 janvier 2026

La réglementation est bien faite. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits. Thierry Fontaine, (19 mots)
La réglementation est bien faite. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits.Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit

Page 79

Incendie à Crans-Montana en Suisse : le drame secoue aussi le monde de la nuit en France (812 mots)
« Dans les bars où l'on danse, il faut la même réglementation que dans les discothèques », souligne Thierry Fontaine, président de l'Union des métiers...

Page 80

Le monde de la nuit secoué en France (436 mots)
Secouée par le drame de Crans-Montana en Suisse et soucieuse de donner des gages de responsabilité, l'hôtellerie-restauration est rapidement montée au...

Page 83

Incendie de Crans-Montana : le Niçois Éric Abihssira réclame l'interdiction totale des feux de Bengale en boîte de nuit et bars (536 mots)
« Je pense qu'il faut purement et simplement une interdiction totale des feux de Bengale à l'intérieur des établissements de nuit. » Le niçois Éric...

Page 84

Sans concession : après l'incendie de Crans-Montana, les professionnels de l'hôtellerie alertent sur les failles de sécurité en France (426 mots)
Après l'incendie meurtrier survenu dans un bar de Crans-Montana, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie appelle à un renforcement et à...

Page 86

Incendie meurtrier à Crans-Montana : après le drame, cet établissement de nuit français revoit ses pratiques (394 mots)
L'incendie meurtrier survenu à Crans-Montana le 1er janvier 2026 en Suisse invite à s'interroger sur nos propres règles en matière de sécurité. Ici,...

Page 88

Vers la fin des feux de Bengale en boîte ? (1045 mots)
" Il faut purement et simplement une interdiction totale des feux de Bengale à l'intérieur des établissements de nuit. " Le Niçois Éric Abihssira,...

Page 90

Après Crans-Montana, la sécurité des établissements dansants interrogée (740 mots)
Le drame, survenu en Suisse, a aussi secoué l'Hexagone. Face à l'horreur et l'absurdité d'un tel drame, les esprits veulent trouver des raisons,...

Page 92

Et si la transparence passait par la devanture ?
(146 mots)

Après le drame de Crans-Montana, certains professionnels de la nuit lancent l'idée de rendre visible au public le type d'établissement. « On affiche...

Page 94

Après le drame du bar de Crans-Montana, la plus grande discothèque de Bretagne interdit les **bougies pyrotechniques** (405 mots)

La plus grande boîte de nuit de Bretagne - Le Tremplin, à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) - annonce mettre fin à l'utilisation de bougies...

INCENDIE EN SUISSE

Après Crans-Montana, l'hôtellerie-restauration réclame une sécurité renforcée

Paris (France), 3 jan 2026 (AFP) - L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) réclame "le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité" applicables aux établissements de nuit en France, après l'incendie en Suisse du bar de Crans-Montana, selon un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, consulté samedi par l'AFP.

Dans ce courrier daté de vendredi, l'organisation patronale sollicite un rendez-vous auprès du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez "afin d'évoquer la situation des établissements de nuit en France et les impératifs absolus de sécurité qui doivent s'y appliquer, sans ambiguïté ni concession possible".

Parmi les priorités figurent "le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité applicables aux établissements de nuit", selon les trois signataires, le chef Thierry Marx, président de l'Umih, Laurent Lutse, président de la branche Café, bar, brasserie, monde de la nuit et Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit.

Interrogé par l'AFP, David Zenouda, vice-président de l'Umih Ile-de-France, a souligné que les discothèques étaient soumises à "une réglementation extrêmement rigoureuse avec des contrôles de commissions de sécurité tous les ans", alors qu'au fil des ans "les bars de nuit, les restaurants sont devenus aussi des lieux festifs" où le public s'adonne parfois à la danse.

"Quand on a une piste de danse, quand on fait danser les gens dans un sous-sol et qu'on accueille énormément de personnes, il faut être soumis à des normes de sécurité au moins aussi strictes qu'une discothèque", a-t-il estimé.

Le courrier demande aussi "la clarification des responsabilités respectives de l'État, des forces de sécurité et des exploitants", "les moyens humains, techniques et réglementaires indispensables pour prévenir" un drame similaire à celui survenu en Suisse et "la nécessité d'un cadre clair, lisible et applicable, garantissant à la fois la sécurité du public et la viabilité des établissements".

David Zenouda a aussi jugé nécessaire d'interdire les produits inflammables dans les établissements recevant du public et l'utilisation de bougies incandescentes. "Si vous mettez une robe ou un tissu synthétique à côté de ces bougies, ça prend feu également", a-t-il relevé.

Un incendie dans un bar de la station suisse de Crans-Montana la nuit du Nouvel an a fait 40 morts et 119 blessés. Selon les premiers éléments de l'enquête, "le feu est parti des bougies incandescentes ou des feux de Bengale" placés "sur les bouteilles de champagne", qui ont provoqué l'embrasement du plafond du sous-sol, ont indiqué les autorités judiciaires suisses.



INCENDIE-BAR-ENQUÊTE-SUISSE-FRANCE-DISCOthèque

Incendie meurtrier en Suisse: la mousse isolante au cœur de l'enquête

Paris (France), 3 jan 2026 (AFP) - La mousse acoustique recouvrant le plafond du bar de Crans-Montana, où un incendie survenu dans la nuit du nouvel an a fait 40 morts, est l'un des éléments clés examinés par les enquêteurs, selon la justice suisse.

"L'enquête porte effectivement sur la pose de cette mousse" et elle devra déterminer si cet isolant phonique "est conforme" et s'il est "à l'origine ou pas" de l'embrasement de la salle, a expliqué vendredi la procureure générale du canton de Valais, Béatrice Pilloud, lors d'une conférence de presse.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu est parti des bougies incandescentes placées sur des bouteilles de champagne. Les vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent un embrasement rapide du plafond du sous-sol du bar, recouvert de cette mousse acoustique.

Pour Freddy Rigaux, ancien sapeur-pompier professionnel et expert judiciaire, le matériau visible sur ces vidéos correspond à des produits "facilement, voire très facilement inflammables", contrairement aux matériaux classés M1 requis pour les plafonds des établissements recevant du public.

Sur les plafonds, les matériaux classés M1 sont combustibles, mais pas inflammables. "Ils vont se dégrader sous l'effet de la chaleur, mais ne vont pas produire de flammes, notamment de gouttes enflammées comme on peut le voir sur la vidéo", explique-t-il.

Lorsque les mousses, souvent en polyuréthane, ne sont pas traitées avec des produits visant à retarder la combustion, le feu se propage rapidement, souligne le spécialiste.

Selon Romain Amisse, également expert judiciaire en incendie, les fumées sont toxiques pour les personnes qui les inhalent, notamment dans des endroits très confinés, comme c'est le cas à Crans-Montana.

Le drame suisse rappelle par ailleurs particulièrement selon lui l'incendie du bar Cuba Libre, qui avait 14 morts en 2016 à Rouen, dans l'ouest de la France.

"On est à peu près dans le même cas, avec au plafond une mousse hautement inflammable qui produit beaucoup de fumée", observe-t-il.

Interrogé par l'AFP, David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie à Paris, estime qu'il n'est "pas concevable" d'utiliser ce type de mousses acoustiques pour insonoriser un établissement.

"Pour insonoriser, on a des matériaux précis à appliquer au plafond et contre les parois des murs, en faisant une sorte de boîte dans la boîte", c'est-à-dire un "coffret avec une plaque de plâtre (...) sur lequel vous mettez des plaques de goudron avec de la laine de roche et puis ensuite une nouvelle plaque".

"C'est très complexe et ça nécessite de lourds investissements", reconnaît-il. Ce qui a été utilisé en Suisse équivaut selon lui à "du matériel pour insonoriser des cabines médias ou des studios d'enregistrement", non des établissements recevant du public.

"Imaginons que cet établissement ait voulu mettre des draps en nylon. Le danger aurait été exactement le même puisque avec la bougie scintillante, les (mêmes) causes auraient produit les mêmes effets", ajoute-t-il.

Incendie de Crans-Montana : un tel drame pourrait-il encore arriver en France ? Malgré un encadrement renforcé, des failles persistent

Le sinistre, qui s'est produit dans un bar dansant à Crans-Montana, en Suisse, fait écho à une catastrophe similaire à Rouen, en 2016.

Alors qu'il assistait, médusé, aux images de l'incendie du bar de Crans-Montana, en Suisse, dans la nuit du mercredi 31 décembre 2025 au jeudi 1er janvier 2026, Thierry Fontaine, patron d'une discothèque à Lyon, a ouvert son application WhatsApp et écrit à tous ses contacts du milieu de la nuit. Son message : les fontaines scintillantes, les bougies étincelantes et autres éléments pyrotechniques, c'est fini. « Certains les ont abandonnés depuis longtemps, mais on en voit encore. Je leur ai dit : "Achetez des LED ! Il n'y a pas à négocier" », raconte le président de l'UMIH Nuit, syndicat patronal qui regroupe des dirigeants de boîtes de nuit. Avant de rappeler que ces objets lumineux ne sont pas les seuls mis en cause dans le drame de Crans-Montana, et que l'accident semble avant tout lié au « non-respect de multiples règles de sécurité ».

Ce type d'accident pourrait-il encore arriver en France ? Si le dispositif anti-incendie dans les lieux de nuit est considéré par les professionnels comme très exigeant et fiable, il comporte encore « des failles, selon Patrick Malvaës, président du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs. J'ai vu des trucs aberrants, comme à Paris, un bar avec une cheminée à alcool au sous-sol ! Ou des salles de bars qui deviennent de vraies discothèques sans aucune norme associée. Déjà, si le cadre était vraiment respecté partout, ce serait un progrès ».

La principale faille du système tient à une histoire administrative. En France, les établissements recevant du public où l'on danse et où on fait la fête relèvent de deux catégories : les discothèques et les restaurants-bars. Les premières doivent répondre à des normes très strictes de prévention des incendies : extracteur de fumée, système pour arrêter automatiquement la musique et rallumer les lumières, matériaux interdits, mobilier fixe à certains endroits, voies de cheminement vers les issues, contrôles très réguliers...

Les bars de nuit, qui se transforment occasionnellement en lieux de concerts ou de danse, doivent aussi respecter certaines normes, mais celles-ci sont bien moins contraignantes. « Or, ce qu'on voit en France, c'est que le nombre de bars et de restaurants dansants est en forte hausse depuis la pandémie de Covid-19, parce que cela colle bien avec les attentes de la société. Les gens veulent faire la fête plus tôt, dans un environnement différent d'une boîte de nuit.

C'est là qu'il peut y avoir des problèmes », remarque David Zenouda, patron de plusieurs bars de nuit à Paris (le Next, le Maze). Selon lui, sans aller jusqu'aux normes demandées aux discothèques, il juge légitime que chacun fasse « un bout de chemin ». « Demander qu'un bar s'équipe comme une discothèque alors qu'il ne fait que danser occasionnellement ses clients, c'est compliqué. Mais nous avons besoin de normes un peu plus protectrices pour ces établissements, ne serait-ce que pour nos assurances. Il faut aussi se pencher sur le cas des sous-sols, qui sont souvent problématiques », relève-t-il.

Drame du 5-7

Chez les patrons de bars et de discothèques de France, le drame de Crans-Montana fait écho à un autre, qui a marqué la profession : l'incendie du sous-sol du Cuba Libre, à Rouen, en août 2016. Quatorze personnes sont mortes asphyxiées, la plupart avaient entre 18 et 25 ans. Des bougies d'anniversaire ont mis feu à un local tapissé de mousse polyuréthane, un matériau interdit dans ce type de lieu, et hautement inflammable. Au cours du procès, de multiples autres manquements ont été listés : porte de secours verrouillée, escalier non conforme, pas d'alarme, un extincteur invisible...

Aucun incendie dans un lieu festif n'a fait autant de victimes depuis celui du 5-7, en 1970. Au total, 146 personnes étaient décédées dans cette boîte de nuit de Saint-Laurent-du-Pont (Isère). Après le drame de Rouen, en 2016, la municipalité avait ordonné la fermeture de multiples bars, et soumis leur réouverture à une validation d'une commission de sécurité. Sur seize établissements visités, un seul avait obtenu l'agrément de la commission. Au niveau national, le ministre de l'intérieur d'alors, Bernard Cazeneuve, avait déclaré que les contrôles allaient se multiplier en particulier dans les bars. A Paris, en 2017 et 2018, ce fut le cas, entraînant une forte hausse des fermetures administratives pour des raisons de sécurité.

En 2018, dans Le Parisien, Pauline Richaud, la programmatrice de l'Espace B, un bar à concerts du 19e arrondissement de Paris, racontait baisser le rideau après vingt ans d'activité et toujours beaucoup de monde, à la suite des exigences renforcées vis-à-vis de son issue de secours. « Celle-ci donne dans la cour de l'immeuble, qui débouche sur une autre porte appartenant à la copropriété. Les travaux ne dépendent pas de nous », expliquait-elle. Même type d'histoire à La Mécanique ondulatoire, un bar à concerts situé près de la place de la Bastille. « Il manquait 7 centimètres sur leur issue de secours, mais comme c'était en sous-sol, impossible de l'agrandir », relève Frédéric Hocquard, adjoint à la Mairie de Paris, chargé de la vie nocturne.

Un fonds de soutien avait pu aider quelques bars à financer ces travaux de mise aux normes, mais plusieurs n'ont pas résisté, comme l'Utopia, « temple du blues » (14e arrondissement), ou encore le Pop In (11e), repaire des jeunes groupes de britpop à Paris.

par Jessica Gourdon





Sécurité incendie dans les bars: en France, des failles persistent

Le sinistre qui s'est produit dans un bar dansant à Crans-Montana, en Suisse, fait écho à une catastrophe similaire à Rouen, en 2016

A lors qu'il assistait, médusé, aux images de l'incendie du bar de Crans-Montana, en Suisse, dans la nuit du mercredi 31 décembre 2025 au jeudi 1er janvier 2026, Thierry Fontaine, patron d'une discothèque à Lyon, a ouvert son application WhatsApp et écrit à tous ses contacts du milieu de la nuit. Son message: les fontaines scintillantes, les bougies étincelantes et autres éléments pyrotechniques, c'est fini. «*Certains les ont abandonnés depuis longtemps, mais on en voit encore. Je leur ai dit: "Achetez des LED! Il n'y a pas à négocier"*», raconte le président de l'UMIH Nuit, syndicat patronal qui regroupe des dirigeants de boîtes de nuit. Avant de rappeler que ces objets lumineux ne sont pas les seuls mis en cause dans le drame de Crans-Montana, et que l'accident semble avant tout lié au «*non-respect de multiples règles de sécurité*».

Ce type d'accident pourrait-il encore arriver en France? Si le dispositif anti-incendie dans les lieux de nuit est considéré par les professionnels comme très exigeant et fiable, il comporte encore «*des failles*», selon Patrick Malvaës, président du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs. *J'ai*

vu des trucs aberrants, comme à Paris, un bar avec une cheminée à alcool au sous-sol! Ou des salles de bars qui deviennent de vraies discothèques sans aucune norme associée. Déjà, si le cadre était vraiment respecté partout, ce serait un progrès».

La principale faille du système tient à une histoire administrative. En France, les établissements recevant du public où l'on danse et où on fait la fête relèvent de deux catégories: les discothèques et les restaurants-bars. Les premières doivent répondre à des normes très strictes de prévention des incendies: extracteur de fumée, système pour arrêter automatiquement la musique et rallumer les lumières, matériaux interdits, mobilier fixe à certains endroits, voies de cheminement vers les issues, contrôles très réguliers...

Drame du 5-7

Les bars de nuit, qui se transforment occasionnellement en lieux de concerts ou de danse, doivent aussi respecter certaines normes, mais celles-ci sont bien moins contraignantes. «*Or, ce qu'on voit en France, c'est que le nombre de bars et de restaurants dansants est en forte hausse de*

*puis la pandémie de Covid-19, parce que cela colle bien avec les attentes de la société. Les gens veulent faire la fête plus tôt, dans un environnement différent d'une boîte de nuit. C'est là qu'il peut y avoir des problèmes», remarque David Zenouda, patron de plusieurs bars de nuit à Paris (le Next, le Maze). Selon lui, sans aller jusqu'aux normes demandées aux discothèques, il juge légitime que chacun fasse «*un bout de chemin*». «*Demander qu'un bar s'équipe comme une discothèque alors qu'il ne fait que danser occasionnellement ses clients, c'est compliqué. Mais nous avons besoin de normes un peu plus protectrices pour ces établissements, ne serait-ce que pour nos assurances. Il faut aussi se repencher sur le cas des sous-sols, qui sont souvent problématiques*», relève-t-il.*

Chez les patrons de bars et de discothèques de France, le drame de Crans-Montana fait écho à un autre, qui a marqué la profession: l'incendie du sous-sol du Cuba Libre, à Rouen, en août 2016. Quatorze personnes sont mortes asphyxiées, la plupart avaient entre 18 et 25 ans. Des bougies d'anniversaire ont mis feu à un local tapissé de mousse polyuréthane, un matériau in-

terdit dans ce type de lieu, et hautement inflammable. Au cours du procès, de multiples autres manquements ont été listés: porte de secours verrouillée, escalier non conforme, pas d'alarme, un extincteur invisible...

Aucun incendie dans un lieu festif n'a fait autant de victimes depuis celui du 5-7, en 1970.

Au total, 146 personnes étaient décédées dans cette boîte de nuit de Saint-Laurent-du-Pont (Isère). Après le drame de Rouen, en 2016, la municipalité avait ordonné la fermeture de multiples bars, et soumis leur réouverture à une validation d'une commission de sécurité. Sur seize établissements visités, un seul avait obtenu l'agrément de la commission. Au niveau national, le ministre

de l'intérieur d'alors, Bernard Cazeneuve, avait déclaré que les contrôles allaient se multiplier en particulier dans les bars. A Paris, en 2017 et 2018, ce fut le cas, entraînant une forte hausse des fermetures administratives pour des raisons de sécurité.

En 2018, dans *Le Parisien*, Pauline Richaud, la programmatrice de l'Espace B, un bar à concerts du 19e arrondissement de Paris, racontait baisser le rideau après vingt ans d'activité et toujours beaucoup de monde, à la suite des exigences renforcées vis-à-vis de son issue de secours. «*Celle-ci donne dans la cour de l'immeuble, qui débouche sur une autre porte appartenant à la copropriété. Les travaux ne dépendent pas de nous*», expliquait-elle. Même

type d'histoire à La Mécanique ondulatoire, un bar à concerts situé près de la place de la Bastille. «*Il manquait 7 centimètres sur leur issue de secours, mais comme c'était en sous-sol, impossible de l'agrandir*», relève Frédéric Hocquard, adjoint à la Mairie de Paris, chargé de la vie nocturne.

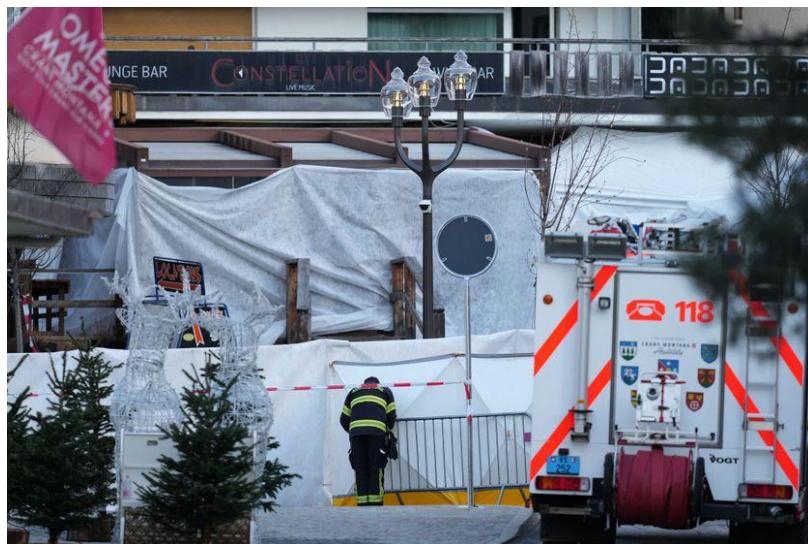
Un fonds de soutien avait pu aider quelques bars à financer ces travaux de mise aux normes, mais plusieurs n'ont pas résisté, comme l'Utopia, «temple du blues» (14e arrondissement), ou encore le Pop In (11e), repaire des jeunes groupes de britpop à Paris. ■

par Jessica Gourdon



Incendie à Crans-Montana : les bougies sur les bouteilles à l'origine de la catastrophe ?

Analyse Par Agnès Rotivel Publié le 2 janvier 2026 à 17h25 Lecture : 3 min Article réservé à nos abonnés. L'incendie qui a dévasté



Devant le bar Le Constellation, où des centaines de personnes ont été blessées et des dizaines tuées, le 2 janvier 2026 à Crans-Montana, en Suisse. Antonio Calanni / AP

le 1er janvier 2026 le bar Le Constellation à Crans-Montana, en Suisse, a fait une quarantaine de morts et une centaine de blessés. Des bougies incandescentes plantées dans des bouteilles de champagne brandies par une serveuse seraient à l'origine du drame, l'un des pires qu'ait connus la Suisse.

Plus de 24 heures après les faits, l'origine de l'incendie du bar dans la station huppée de Crans-Montana en Suisse se confirme. « Tout laisse à penser que le feu est parti des bougies incandescentes ou des feux de Bengale qui ont été mis sur les bouteilles de champagne, et le tout a été approché de trop près du plafond. De là, il s'est produit un embrasement rapide,¹ très rapide et général », a déclaré vendredi 2 janvier la procureure générale suisse du canton du Valais, Béatrice Pilloud.

Des vidéos prises par des témoins de l'incendie dans le bar Le Constellation montrent des serveuses portées par des clients brandir des bouteilles de champagne dans lesquelles sont plantées des « *bougies scintillantes* » ou des « *engins pyrotechniques* » utilisés durant un concert.

Une pratique courante si l'on en croit une vidéo promotionnelle du bar Le Constellation, publiée en mai 2024 sur YouTube. Partagée par le compte @ConstellationCransMontana, la vidéo montre des

femmes casquées déambulant dans le bar, brandissant des cierges magiques dans des bouteilles d'alcool. La légende, en français, indique : « *Le Constellation Crans-Montana vous accueille tous les jours de 9 heures à 2 heures, 365 jours par an, sans interruption.* »

Matériaux d'isolation qui prend feu

C'est au contact de la mousse hautement inflammable fixée au plafond que le feu aurait pris. « *Un matériau d'isolation phonique* », a indiqué sur RTL le chef du département de la sécurité du canton de Valais, Stéphane Ganzer. « *L'enquête devra déterminer si les matériaux étaient adaptés ou pas* », a-t-il ajouté. L'élu a précisé devant la presse qu'il y avait eu une déflagration - faisant d'abord croire à un possible attentat - mais qu'elle avait été consécutive à l'embrasement des lieux. Tous les témoins pointent la rapidité avec laquelle le feu s'est propagé.

Richard Hagger, président d'une association britannique de formation des personnels aux risques des incendies, a suggéré dans une interview à la BBC qu'il pourrait s'agir d'*« un embrasement généralisé éclair »*. Autrement dit, *« un développement rapide d'un incendie à l'intérieur d'un espace. Un incendie se déclare, les flammes et le rayonnement thermique montent jusqu'au plafond et se propagent en forme de champignon*, précise-t-il. *« Ce rayonnement thermique se propage ensuite vers le bas et atteint d'autres matières combustibles, comme les meubles et les tables, élevant leur température jusqu'à provoquer leur décomposition thermique et la production de gaz inflammable. Ce gaz s'enflamme alors très rapidement. Ainsi, en quelques secondes, la pièce s'embrase entièrement »*.

Des issues de secours insuffisantes ?

Le Constellation, géré par un couple de Français originaire de Corse et auditionné depuis, pouvait accueillir 300 personnes à l'intérieur et 40 en terrasse, selon son site Internet. Le bar, situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, disposait d'une boîte de nuit au sous-sol où étaient organisés des soirées et événements. Cette boîte de nuit était reliée au bar par un escalier étroit. Des rescapés ont décrit des scènes de chaos lorsque les clients se sont précipités pour tenter de monter à l'étage.

Y avait-il suffisamment d'issues de secours ? Un témoin qui se trouvait dans la boîte de nuit a affirmé que non. Ne pouvant monter par l'escalier pour sortir, il a dû casser une fenêtre pour s'extraire du sous-sol où, pris au piège, les clients commençaient à suffoquer.

« *En France, si vous avez dans une pièce plus de 19 personnes, vous devez avoir le choix entre deux issues de secours* », a réagi sur BFMTV Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit, une organisation représentant les gérants de discothèques et d'établissements de nuit. Il rappelle que Le Constellation est un bar et non une discothèque - un détail qui a son importance. « *Le problème au*

jourd'hui, c'est ce nombre de bars qui font l'activité de discothèque sans se déclarer à l'administration », alerte-t-il. « Les bars ne sont pas soumis aux mêmes règles de sécurité, on n'est pas censé y danser », précise-t-il encore.

Priorité à l'identification des victimes

En France, un drame similaire à celui de Crans-Montana a eu lieu dans un bar de Rouen en 2016, transformé sans autorisation en boîte de nuit. Des bougies festives avaient mis le feu à de la mousse de polyuréthane hautement inflammable, causant un incendie dans lequel 14 personnes ont péri.

L'enquête qui se poursuit « sera aussi là pour déterminer si toutes les normes de sécurité ont été respectées ou si tel n'est pas le cas », a déclaré Béatrice Pilloud. Selon la magistrate, il est « trop tôt » pour commenter la conformité des sorties de secours et plus généralement des locaux, ou pour dire si les démarches nécessaires avaient été effectuées avant d'organiser cette soirée. Pour l'heure, la priorité reste l'identification des victimes dont le nombre s'élève à près de 40 et plus d'une centaine de blessés.



«Il faut mieux réglementer sans tuer la fête» : après l'incendie de Crans-Montana, l'hôtellerie-restauration appelle à plus de contrôles



Devant le bar le Constellation, bouclé par les autorités, au lendemain de l'incendie meurtrier du nouvel an à Crans-Montana en Suisse.

Après l'horreur en Suisse, les métiers de la nuit sont d'autant plus sous le choc que l'incendie meurtrier du bar le Constellation dans la station chic de Crans-Montana dans la nuit du nouvel an - où l'enquête est toujours en cours - fait suite à une série de drames déclenchés par «*le même effet domino*». Non-respect des règles élémentaires de sécurité, zone grise réglementaire entre bars pour noctambules et discothèques, série d'imprudences et comble de malchance, mais surtout utilisation, désormais à bannir, de bougies scintillantes type feux de Bengale... «*Quand tous ces facteurs de risques bien connus sont mis ensemble, il suffit malheureusement d'une étincelle pour déclencher la catastrophe*», se désole David Zénouda, le vice-président de l'Umih Paris IDF (Union des métiers de l'hôtellerie-restauration) qui constate que «*les cinq dernières tragédies de ce type en Macédoine, en Roumanie, au Brésil, en France et en Suisse ont été déclenchées par l'utilisation d'engins pyrotechniques conjugués à des manquements aux normes de sécurité anti-incendie*».

Les normes en question sont particulièrement strictes en France depuis le terrible «bal tragique» du 5-7 en 1970 à Saint-Laurent-du-Pont en Isère qui avait traumatisé le pays avec 146 morts. Mais elles n'ont pas empêché de nouveaux drames comme celui du bar le Cuba Libre qui avait coûté la vie à 14 jeunes gens dans la nuit du 5 au 6 août 2016 à Rouen : encore une fois un incendie en sous-sol, trop de monde pour une petite sortie de secours... «*C'est le même cocktail mortel qui a provoqué le drame de Crans-Montana : une seule sortie de secours, un seul escalier, sans parler de l'isolation du plafond en mousse non ignifugée, matériau qui a immédiatement pris feu au contact du scintillant. C'est du grand n'importe*

quoi», se désole David Zenouda, lui-même gérant de deux restaurants à Paris et Royan.

Règles de sécurité moins strictes que pour les discothèques

La réglementation très complexe et codifiée qui s'applique aux «ERP»¹ - établissements recevant du public - diffère selon les catégories : bars ou discothèques. Et la capacité d'accueil pouvant aller de 20 à 500 personnes (catégories 5 à 1). Il y a les ERP de type «N» comme les restaurants, bars et brasserie, et les ERP de type «P» qui se distinguent par l'existence d'une piste de danse et regroupent les discothèques et autres dancings. Les premiers ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que les seconds car ils reçoivent généralement moins de monde et leurs installations présentent moins de risques électriques. Mais surtout *«il serait impossible d'organiser pour autant d'établissements la visite régulière d'une commission de contrôle et de sécurité avec les pompiers, un officier de police, un représentant du préfet, etc»*, constate David Zenouda. Notamment pour les milliers d'établissements dits de «catégorie 5» qui peuvent recevoir jusqu'à 200 personnes au maximum... dont 100 en sous-sol.

Reportage

A Crans-Montana, en pleine nuit du réveillon, «tous les parents ont appelé leurs enfants pour savoir où ils étaient»

Précisément la catégorie à laquelle appartenait le Cuba Libre à Rouen et à laquelle s'apparentait le Constellation à Crans-Montana en Suisse. Pour ces bars pouvant occasionnellement se transformer en lieux dansants et festifs, les règles de sécurité sont classiques : électricité et éclairages aux normes ; accessibilité, capacité d'accueil et évacuations réglementées ; interdiction des flammes nues, matériaux anti-incendie et extincteurs en nombre suffisants notamment... Mais bien moins strictes que pour les discothèques. Et contrairement aux boîtes de nuit, les contrôles des bars et restaurants ne sont pas systématiques : ils se font en réalité que sur signalements. Ce qui fait dire à David Zenouda que l'on *«pourrait les contrôler plus sans que cela tourne au casse-tête réglementaire et administratif pour la réglementation»* : *«Sans aller jusqu'à imposer la lourdeur d'une commission de sécurité, un bureau de contrôle pourrait passer une fois par an pour vérifier que tout est en ordre.»*

«Les exploitants ne pourraient pas suivre»

Dans l'immédiat, ce professionnel prône *«l'interdiction immédiate des scintillants dans tous les établissements»* alors que ces derniers ne sont aujourd'hui pas apparentés à des flammes nues. Mais ce dont ne veut pas David Zenouda c'est que *«l'on impose aux établissements de type N, aux bars et restaurants la réglementation très stricte de type P applicable aux discothèques»* : *«Cela tuerait la fête en France»*, estime-t-il car *«s'il fallait installer des conduits*

d'évacuation de fumée à clapets partout des tas d'établissements fermeraient, les exploitants ne pourraient pas suivre».

En attendant, l'Umih va rediffuser «*une circulaire rappelant à tous ses adhérents le règlement sécurité incendie pour les bars et les restaurants de 5e catégorie*». La même que celle qu'elle a envoyé il y a dix ans après l'incendie du Cuba Libre.

par Jean-Christophe Feraud



Incendie à Crans-Montana : la préfecture de Paris renforce les contrôles des établissements de nuit



Le bar "Le Constellation" fermé à Crans-Montana, dimanche 4 janvier 2026.

Cinq jours après l'incendie de Crans-Montana, dans lequel 40 personnes, dont 9 Français, ont perdu la vie et 119 autres ont été blessées, le préfet de police de Paris a rappelé aux professionnels du secteur de la nuit et de la restauration leurs obligations en matière de sécurité, annonçant dans la foulée «*que des contrôles seraient prochainement diligentés afin de s'assurer du respect de la réglementation*».

Dans une lettre adressée aux principaux syndicats du milieu, la préfecture a souligné plusieurs points d'attention principaux. Parmi eux, le respect de la jauge du public, le maintien libre des issues de secours, l'interdiction d'utilisation de bougies et flammes nues, ainsi que la vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité, entre autres.

Des appels à une «réflexion» collective

Depuis le drame, des voix se sont élevées pour une meilleure réglementation des établissements recevant du public, appelant à un renforcement des contrôles ainsi qu'à l'interdiction des feux scintillants, soupçonnés d'avoir provoqué le départ du feu dans le bar «Le Constellation».

«*Ce drame rappelle ô combien la sécurité du public doit être, au quotidien, la priorité absolue de tous les professionnels*», a relevé Catherine Quérard, présidente du Groupement des hôtelleries et restaurations de France (GHR), dans un communiqué publié ce lundi. La tragédie de Crans-Montana «*doit également nous conduire, à titre préventif, à nous interroger collectivement sur l'efficacité et la*

cohérence du dispositif réglementaire de sécurité applicable en France aux établissements de nuit», estime-t-elle, assurant que le GHR se tiendrait «*pleinement à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à cette réflexion*».

A lire aussi

Incendie meurtrier dans un bar en Suisse : avant le drame de Crans-Montana, de sinistres précédents

Samedi, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) avait réclamé, dans un courrier au ministre de l'Intérieur, «*le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité*» applicables aux établissements de nuit en France. David Zenouda, vice-président de l'Umih Ile-de-France, avait opposé les discothèques, soumises à «*une réglementation extrêmement rigoureuse*», aux bars de nuit et restaurants «*devenus aussi des lieux festifs*».

par Liberation



Après le terrible incendie à Crans-Montana en Suisse, des contrôles diligentés dans les établissements de nuit à Paris

Le préfet de police de Paris a annoncé des contrôles dans les établissements de nuit parisiens après l'incendie meurtrier de Crans-Montana, dans un courrier adressé à diverses fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne. Dans ce courrier, Patrice Faure annonce « que des contrôles seront prochainement diligentés afin de s'assurer du respect de la réglementation » sur la sécurité s'appliquant aux établissements recevant du public, notamment la nuit.

« Je tiens à vous rappeler les obligations auxquelles sont assujettis vos adhérents, responsables de la sécurité incendie des établissements dont ils assurent l'exploitation et la gestion », souligne le préfet.

« Le récent drame survenu chez nos voisins suisses (...) m'incite à vous demander d'attirer plus particulièrement l'attention des exploitants » sur plusieurs points, indique-t-il encore : respect de la jauge du public, maintien libre des issues, interdiction d'utilisation de bougies et flammes nues, vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité, entre autres.

« Réglementation extrêmement rigoureuse » pour les discothèques

« Ce drame rappelle ô combien la sécurité du public doit être, au quotidien, la priorité absolue de tous les professionnels », a relevé Catherine Quérard, présidente du GHR, dans un communiqué lundi où il est fait mention du courrier de la préfecture de police de Paris.

Elle estime que la tragédie de Crans-Montana « doit également nous conduire, à titre préventif, à nous interroger collectivement sur l'efficacité et la cohérence du dispositif réglementaire de sécurité applicable en France aux établissements de nuit ». Le GHR assure qu'il « se tient pleinement à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à cette réflexion ».

Samedi, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) avait réclamé, dans un courrier au ministre de l'Intérieur, « le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité » applicables aux établissements de nuit en France. David Zenouda, vice-président de l'Umih Île-de-France, avait opposé les discothèques, soumises à « une réglementation extrêmement rigoureuse », aux bars de nuit et restaurants « devenus aussi des lieux festifs ».

Neuf Français ont été identifiés parmi les corps retrouvés dans l'incendie d'un bar à Crans-Montana (Suisse) durant la nuit du Nouvel An qui a fait 40 morts et 119 blessés.



Plusieurs boîtes de nuit ont annoncé l'arrêt de l'utilisation des bougies incandescentes après l'incendie survenu en Suisse. (Illustration) LP/
Jean-Baptiste Quentin



RMC info " Les grandes gueules" : Interview Thierry Fontaine, président Umih Nuit

Extrait interview Thierry Fontaine "On doit aller sur la transparence sécuritaire. On a le droit de savoir avant de rentrer dans un établissement s'il est aux normes ou pas. En France, le maire est responsable."

https://x.com/gg_rmc/status/2008097194776133779?s=46



Apolline Matin, RMC INFO : (Extrait) Interview David Zenouda, vice-président Umih Paris/ IDF

Crans-Montana : "Ce drame remet en question toute notre profession""Le drame de Crans-Montana remet en question toute notre profession", affirme David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie d'Île-de-France

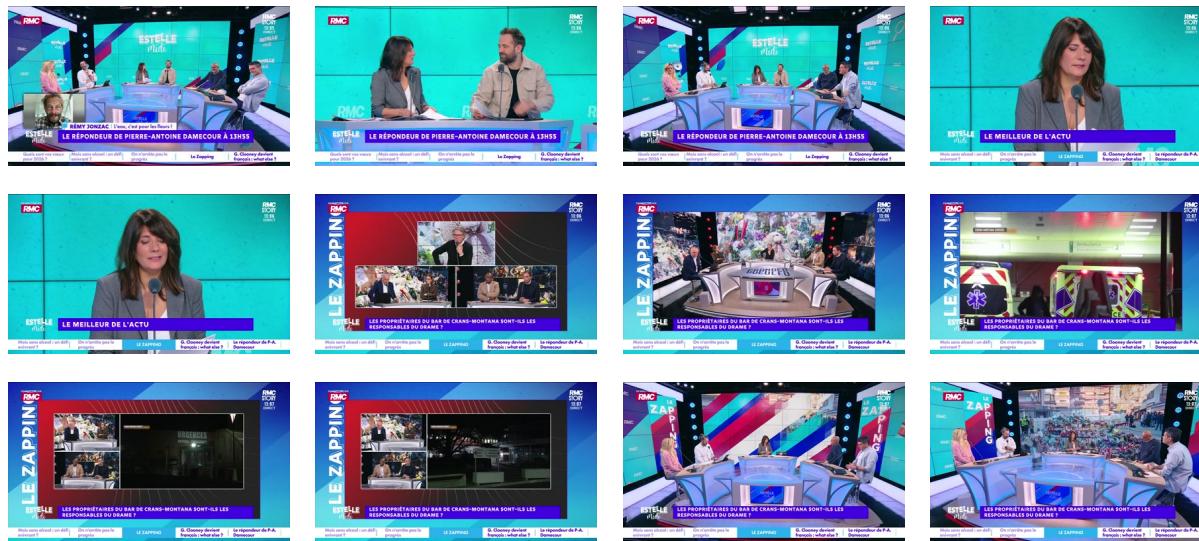
Retrouvez un extrait de l'interview de David Zenouda, vice-président Umih Paris / IDF

https://rmc.bfmtv.com/actualites/societe/video-crans-montana-ce-drame-remet-en-question-toute-notre-profession_VN-202601050145.html



RMC Story - Estelle Midi : On ne va pas se mentir - 5 janvier
2026 - 13:06

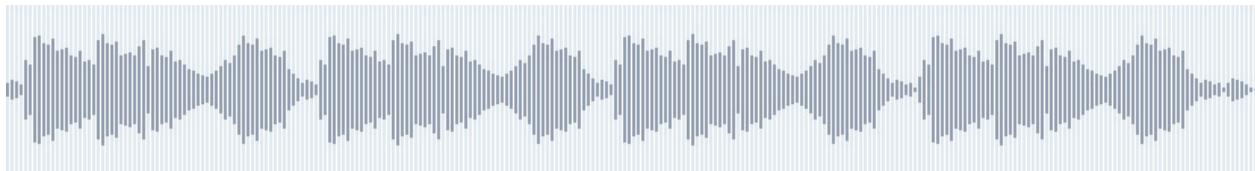
brûler erp pastis ignifuger sont-ils retardateurs réponseur umih zapping
flamme discothèque pompier **sous-sol** propagation survenir
démonter bougie cran extraire hôtellerie





France Inter - Journal - 3 janvier 2026 - 09:04

fatal **étonner** surcoût promettre désenfumage **multiplication** ipalle luminy
meubler typé **risquer** privatiser **impliquer** prolifération **contagieux** rallumer
trappe dégât lourdeur hécatombe



Après l'incendie de Crans-Montana, de nombreux bars et discothèques bannissent les bougies scintillantes - ICI

Paris

Après l'incendie du bar de Crans-Montana, en Suisse, qui a fait au moins 40 morts dont neuf Français et 116 blessés, le syndicat des établissements de nuit appelle à bannir les bougies scintillantes, en cause dans l'embrasement du bar. De nombreux établissements français ont annoncé les supprimer.

Après l'incendie du bar Le Constellation, qui a fait au moins 40 morts, dont neuf Français, et 116 blessés dans la station de ski de Crans-Montana, en Suisse, la nuit du Nouvel an, de nombreux bars et discothèques français ont décidé de **bannir les bougies scintillantes, également appelées feux de Bengale**, mises en cause dans l'enquête sur l'incendie. Ces bougies incendescantes sont en effet en cause dans l'embrasement du plafond du bar, qui était recouvert de mousse insonorisante très inflammable. Le principal syndicat de la profession appelle à bannir ces objets des établissements de nuit.

"Un peu de respect pour les victimes"

Thierry Fontaine, le président de l'Umih Nuit, a ainsi appellé ce lundi sur franceinfo ses adhérents "à abolir" définitivement les objets "scintillants" au profit "de bougies LED". "Il faut un peu de respect pour les victimes. Continuer à utiliser ce type d'artifices dans une discothèque, ce n'est pas très respectueux vis-à-vis du drame qui s'est produit à Crans-Montana", explique-t-il. De plus, selon lui, "montrer à notre clientèle qu'on continue à utiliser un artifice qui n'est plus du tout associé à quelque chose de festif, mais plutôt à un drame, ça ne rassure pas, ça plonge les gens en boucle dans ce drame", ajoute-t-il.

Un système de LED "sans risque de flammes" plutôt que des étincelles

Depuis vendredi, de nombreux bars et discothèques annoncent sur les réseaux sociaux vouloir bannir ces bougies scintillantes. C'est le cas de nombreuses discothèques de Bretagne, du bar "La Rhumerie Jamaïque" à Dijon, ou de la discothèque Le Georges, à Orléans. "On a évidemment été très marqués par l'incendie en Suisse et même si chez nous, il n'y a pas de risque particulier établi avec ces feux de Bengale, on ne va pas attendre qu'un accident se produise et donc on a décidé de ne plus les utili-

ser", explique à ICI Orléans Steve Peltier, le patron de la discothèque. Il passa commande pour un autre système : "On a trouvé quelque chose d'équivalent mais avec des lampes LED donc il n'y a pas de risque de flammes et d'incendie", explique-t-il.

"Il fallait faire très attention à ne pas brûler les cheveux des gens"

A Bourges, le Gipsy Club a aussi décidé de bannir les bougies incandescentes. *"On est une discothèque assez petite, il y a beaucoup de proximité. Quand on passait, il fallait faire très attention à ne pas brûler les cheveux des gens"*, explique Lloyd Soetens, le co-gérant du club à ICI Berry. *"On mettait les bouteilles en hauteur mais il fallait aussi être très vigilant"*, reconnaît-il. Lui aussi a commandé des **fontaines scintillantes à LED**. *"Il faut qu'on tire les leçons. On ne peut pas attendre un deuxième drame. Sur le plan émotionnel, on est vraiment impacté par ce qui s'est passé. Et puis en tant que parents, voir autant de jeunes périr dans ces conditions..."*, souffle Deilia Soetens, l'autre gérante.

A Perpignan, le Nova Club a également décidé de retirer les bougies incandescentes de son établissement. *"On s'en servait pour mettre sur les bouteilles, pour faire un feu, une animation"*, explique Sébastien Plas, le gérant, à ICI Roussillon. Le gérant indique avoir **retiré l'ensemble de ses 120 bougies incandescentes** dès le samedi 3 janvier, *"même si on a quatre mètres de hauteur sous plafond"*. *"Par considération pour les personnes touchées, leurs familles, et par sens des responsabilités, notre établissement a choisi de mettre un terme définitif à l'utilisation des fontaines lumineuses"*, indique-t-il.

"Les abolir est de bon ton"

"Les abolir est de bon ton. Aujourd'hui, on le demande vraiment à la profession dans son intégralité", rappelle le président de l'Umih Nuit. *"Il y a des bougies LED qui existent, il y a plein de choses. On demande vraiment à la profession de s'orienter vers ce type d'objet plutôt que continuer avec les scintillants"*, conclut-il.

Des contrôles à venir en région parisienne

Par ailleurs, le Préfet de police de Paris a annoncé des contrôles à venir dans les établissements de nuit parisiens, dans un courrier adressé à plusieurs fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne. Dans ce courrier, consulté par l'AFP, le Préfet de police annonce *"que des contrôles seront prochainement diligentés afin de s'assurer du respect de la réglementation"* sur la sécurité des établissements.

"Le récent drame survenu chez nos voisins suisses (...) m'incite à vous demander d'attirer plus particulièrement l'attention des exploitants" sur plusieurs points, indique-t-il encore : respect de la jauge du public, maintien libre des issues, **interdiction**

d'utilisation de bougies et flammes nues, vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité, entre autres.

Copier le lien

ICI

Radio France

Incendie à Crans-Montana, en Suisse¹

Discothèque

Hôtellerie

par Geraldine Houdayer



Incendie de Crans-Montana : "En France, ça ne peut pas arriver dans une discothèque", affirme le président de l'organisation des établissements du monde de la nuit

Dans le bar où a lieu l'incendie mortel, à Crans-Montana (Suisse), la mousse utilisée au plafond serait "complètement interdite" en France, indique vendredi sur franceinfo Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit.

Une image d'une vidéo obtenue par l'AFP de la part de la police cantonale montre l'extension extérieure du bar La Constellation, à Crans-Montana (Suisse), où un incendie a démarré du sous-sol, le 1er janvier 2026.
(POLICE CANTONALE VALAISANNE / AFP)

"En France, ça ne peut pas arriver", affirme vendredi 1er janvier sur franceinfo Thierry Fontaine, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) Nuit, qui représente les établissements du monde de la nuit, après l'incendie survenu dans un bar festif¹ de la station suisse de Crans-Montana, qui a fait une quarantaine de morts et une centaine de blessés dans la nuit du Nouvel An.

L'incendie s'est déclenché dans Le Constellation, un établissement fréquenté de la station valaisanne. *"On dit que c'est une discothèque, mais ce n'est pas une discothèque. Un bar, c'est un bar"*, insiste-t-il. Il pointe en particulier les matériaux utilisés : *"Le complexe isolant qui a été utilisé dans ce bar s'enflamme tout de suite. Et c'est une folie d'avoir mis ça au plafond. En France, ce serait complètement interdit"*, assure-t-il.

En France, deux issues de secours pour plus de 19 personnes

Le président de l'Umih Nuit rappelle que les normes de sécurité diffèrent fortement selon le type d'établissement. *"Les niveaux de sécurité dans une discothèque font que c'est impossible d'avoir ça"*, explique-t-il, soulignant que *"tous les plafonds en France, dans une discothèque, sont M1, c'est-à-dire qui résistent au feu"*. Ces matériaux, précise-t-il, *"brûlent très lentement et ne dégagent absolument aucune fumée nocive, puisque c'est la fumée qui tue en premier"*. Idem pour l'escalier qui reliait la salle en sous-sol, qui est décrit comme étroit par de nombreux témoins : *"Je vous garantis que ce n'est pas légal, en France, à partir de 19 personnes accessibles dans une pièce, vous devez avoir deux issues accessibles espacées de plus de 5 mètres"*. Thierry Fontaine détaille également les dispositifs automatiques en vigueur dans les discothèques françaises.

"Si vous avez un départ d'incendie, même minime, l'alarme incendie se met en route. La sono se coupe automatiquement, un mes-

sage demande aux gens d'évacuer, la lumière se rallume, comme en plein jour".

Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit
sur franceinfo

Le président de l'Umih Nuit ajoute que ces systèmes de sécurité fonctionnent "*sur batteries*", et donc y compris en cas de coupure d'électricité, avec "*un désenfumage qui se met en route pour extraire immédiatement toutes les fumées*". À l'inverse, il souligne que ces niveaux de sécurité ne sont pas prévus dans un bar classique. "*Quand on fait l'activité discothèque dans un bar, on n'a pas ces niveaux de sécurité parce que les pompiers n'ont pas prévu qu'on allait y danser, y boire, mettre de la musique fort*", explique-t-il. *Si l'activité déclarée n'est pas conforme, le niveau de sécurité n'est pas en adéquation avec le risque*", et il précise que dans ce cas-là, "*en plus, il n'y a pas d'assurance*."

Un appel à la vigilance "quand un bar devient une discothèque"

Thierry Fontaine appelle enfin à une vigilance accrue des municipalités et de l'État. "*J'appelle vraiment les maires à leurs responsabilités, à faire attention à l'activité effectivement*", notamment "*quand ils se rendent compte qu'un bar devient une discothèque*", déclare-t-il. Il interpelle aussi l'État et le président de la République, qui a fait part de sa "*vive émotion*" après la tragédie suisse.

Il a notamment rappelé l'incendie meurtrier du Cuba Libre à Rouen en août 2016, qui avait fait 14 morts. Le feu avait pris en raison de l'utilisation de feux du bengale, des bougies festives. "*Depuis Rouen, on somme l'administration de nous écouter. Les dysfonctionnements, on les connaît. Mais il faut qu'on ait de l'écoute*", urge le représentant de l'Umih Nuit.

accueil

Incendie à Crans-Montana : certaines familles de victimes vont devoir attendre "des jours, voire des semaines", souligne un expert

"Il y en a qui tombaient, ça criait" : des témoins de l'incendie mortel à Crans-Montana racontent une scène de "chaos"

par Franceinfo





Franceinfo (radio) - Le 15 | 17 - 2 janvier 2026 - 16:14

simplification amplifier réglementaire estimer description risquer umih
stabilisation lier pompier danser cas-là semblable adéquation bouin troubler
décryptage poulain vieillissement alléger





Franceinfo (radio) - Le 17 | 20 - 2 janvier 2026 - 17:38

umih désenfumage requérir décryptage nocif classer rallumer charger
minime legal sono estimer régulier semblable fumer nécessiter
extraire discothèque adéquation bouin



Qu'est-ce que le "flashover", la piste privilégiée de l'incendie mortel du bar de Crans-Montana ?

Une image issue d'une vidéo obtenue par l'AFP de la part de la police cantonale montre l'extension extérieure du bar La Constellation, à Crans-Montana (Suisse), où un incendie a démarré du sous-sol, le 1er janvier 2026. (POLICE CANTONALE VALAISANNE / AFP)

Les autorités suisses s'orientent vers un embrasement général qui a provoqué une déflagration, dans un bar de Crans-Montana (Suisse), la nuit du Nouvel An. Un phénomène qui a pu être accentué par le mobilier et la mousse utilisée au plafond, selon un expert des sapeurs-pompiers, interrogé par franceinfo.

L'enquête continue dans la station de ski de Crans-Montana en Suisse, après l'incendie durant la nuit de Nouvel An¹. Une quarantaine de personnes sont mortes, coincées dans le bar Le Constellation et neuf Français figurent parmi la centaine de blessés. "La piste aujourd'hui privilégiée est celle d'un embrasement généralisé qui a provoqué une déflagration", a indiqué Béatrice Pilloud, la procureure générale du canton du Valais.

Plusieurs témoignages diffusés par différents médias concordent sur l'éventuelle cause du sinistre au sous-sol de l'établissement. Selon eux, des bougies-étincelles fixées sur des bouteilles brandies par une personne ont provoqué l'incendie en touchant le plafond. Ces mêmes témoins ont précisé qu'il s'agissait d'un "show" habituel dans l'établissement.

"Embrasement généralisé éclair"

Des témoins ont décrit des scènes d'horreur : des gens ont tenté de briser les vitres du bar pour s'échapper, tandis que d'autres, couverts de brûlures, se précipitaient dans la rue. Ce phénomène, bien connu des pompiers à travers le monde, et dont des vidéos de démonstration existent sur Internet, s'appelle "l'embrasement généralisé éclair", ou "flashover".

Lors d'un incendie, sous l'effet de la chaleur, les matériaux comme le bois ou le plastique dégagent des fumées "*qui se comportent comme des gaz inflammables*", explique à franceinfo le Colonel Stéphane Contal, l'animateur de la commission prévention de la fédération nationale des sapeurs-pompiers.

À une certaine température, autour de "700 à 800 degrés", ce flashover "*crée l'inflammation automatique de toutes les fumées de la pièce en question*", précise-t-il.

Une mousse isolante qui brûle très facilement

L'intensité du "flashover" dépend notamment du mobilier utilisé. "Les meubles rembourrés, comme les fauteils peuvent beaucoup y contribuer, indique le Colonel Stéphane Contal. En France, par exemple, dans les boîtes de nuit, les chaises ne sont pas les mêmes que celles qu'on trouve dans un bureau. On impose des réactions aux feux plus importantes." L'embrasement généralisé peut être également accentué par l'oxygénéation de la pièce, et donc la ventilation par la présence d'une fenêtre ouverte, ce qui n'était pas le cas dans le sous-sol du bar.

Une vidéo sur les réseaux sociaux montre le début de l'embrasement du plafond, avec un jeune qui tente d'éteindre le feu avec une sorte de grand chiffon blanc. A côté, d'autres jeunes filment la scène mais continuent de danser¹. Sur d'autres vidéos, on voit des jeunes qui tentent désespérément de sortir du bar.

Sur les vidéos prises au moment de l'incendie, on voit la mousse isolante au plafond du sous-sol du bar s'enflammer. Cette mousse a-t-elle pu aggraver le "flashover" ? "Ce sont des matériaux qui ont des produits de combustion plus importants. Il existe des mousse avec des meilleures réactions", ajoute le Colonel Stéphane Contal. La mousse utilisé dans le bar de Crans-Montana serait serait "complètement interdite" en France, indique par ailleurs vendredi sur franceinfo¹ Thierry Fontaine, le président de l'Umih Nuit, qui regroupe les établissements de nuit.

accueil

: Récit

"Est-ce que je vais mourir comme ça ?" : la nuit de cauchemar des victimes et témoins de l'incendie du bar de Crans-Montana

par Maxime Glorieux



"Un bar n'est pas fait pour être festif" : le président de la branche nuit de l'UMIH était l'invité de RTL soir

"Un bar n'est pas fait pour être festif" : Thierry Fontaine, le président de la branche nuit de l'UMIH était l'invité de RTL soir pour revenir sur l'incendie de Cros-Montana en Suisse.

En savoir plus



<https://images.rtl.fr/~c/2000v2000/rtl/www/1805939-un-bar-n'est-pas-fait-pour-etre-festif-le-president-de-la-branche-nuit-de-l-umih-etais-l-invite-de-rtl-soir.jpg>



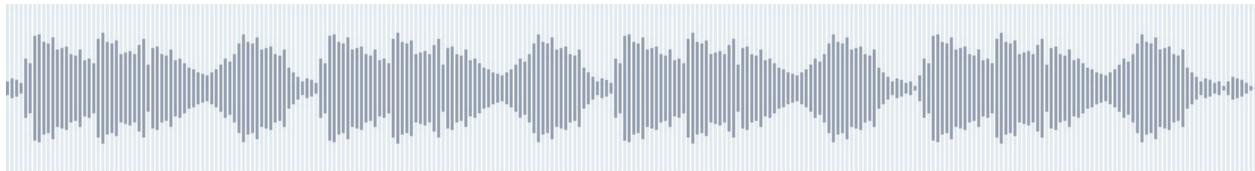
<https://images.rtl.fr/~c/300v300/rtl/www/1776302-rtl-soir-anne-sophie-lapix.jpg>





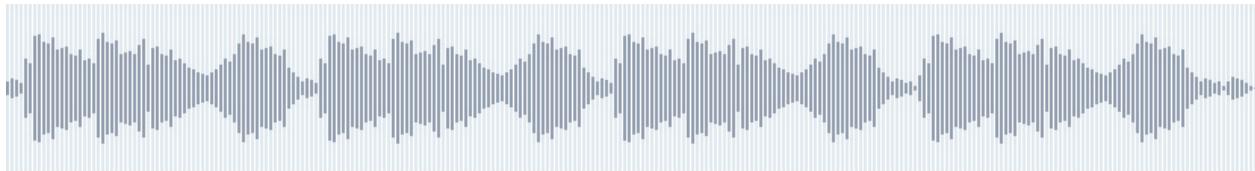
RFI - Informations internationales - 2 janvier 2026 - 17:06

vacant umih koffi boudanov kirill andriy yermak présidentiel emmanuelle
nomination prédécesseur kharkiv séisme dégât instantanément secousse
magnitude hajj sécuritaires mexico



**Europe 1 - Europe 1 Info - 2 janvier 2026 - 13:28**

umih ivanhoe évier radiophonique incendier hotel demi-teinte delaney
mariner justicier hausser concéder courtoisie jan scott walter classifier
débatteur décéder saada



: SUD RADIO

Incendie à Crans-Montana : un tel drame pourrait-il arriver en France ?

La nuit du nouvel an a viré à la tragédie à Crans-Montana, en Suisse, où un incendie a ravagé le bar Le Constellation, faisant une quarantaine de morts et plus d'une centaine de blessés.

Au-delà du choc, le drame interroge les conditions de sécurité dans les lieux festifs similaires. Alors la France est-elle réellement à l'abri d'un tel scénario ?

Dans la nuit du 31 décembre, alors que la station de ski suisse de Crans-Montana célèbre le passage à la nouvelle année, un incendie se déclare dans le bar Le Constellation. Très vite, le feu se propage, piégeant des dizaines de clients, parfois mineurs, à l'intérieur. En conférence de presse, Frédéric Gisler, commandant de la police cantonale valaisanne, annonce un bilan dramatique : environ quarante morts et 115 blessés, dont entre 80 et 100 en urgence absolue. Plusieurs victimes, impossibles à identifier dans l'immédiat, sont évacuées vers des hôpitaux suisses, allemands, italiens et français.

La tragédie de Crans-Montana ravive donc un éternel débat : celui des normes de sécurité. « Cela pose de vraies questions sur les normes de sécurité en place », estime sur Sud Radio Alain Cusin, directeur général de la station des Contamines-Montjoie, en Haute-Savoie, soulignant une approche historiquement plus rigoureuse en France.

Une réglementation bien plus stricte en France

« En France, il y a eu beaucoup d'accidents par le passé. Cela a conduit à des réglementations très strictes, parfois au prix de fermetures d'établissements », rappelle-t-il. « Dans notre station, il y avait trois établissements de type boîte de nuit ou bar. Ils ont fermé tous les trois parce qu'ils n'étaient plus aux normes : problèmes d'escaliers, d'accès ou de sorties de secours »

« Aujourd'hui, la tendance, ce sont les équipements éphémères, souvent en extérieur ou semi-extérieur, justement pour limiter les risques », explique Alain Cusin. Ces installations permettent de réduire les dangers liés aux incendies, aux mouvements de foule et aux évacuations complexes.

Incendie mortel à Crans-Montana : quelles mesures mises en place dans les lieux festifs en France ?

● Christian Jouny, président du Syndicat national des discothèques : "Dans nos discothèques françaises, nous avons un niveau de sécurité qui, normalement, nous protège de ce... pic.twitter.com/AS6p94SOJh — Sud Radio (@SudRadio) January 2, 2026

« En France, ça ne peut pas arriver »

Ainsi, Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit, estime sur Franceinfo que le scénario de Crans-Montana « ne peut pas arriver » dans le cadre réglementaire français. Il insiste d'abord sur la nature même de l'établissement. « On dit que c'est une discothèque, mais ce n'est pas une discothèque. Un bar, c'est un bar ». Une distinction nécessaire car les obligations en matière de sécurité ne sont pas les mêmes.

Selon lui, certaines pratiques en Suisse seraient immédiatement sanctionnées en France. « Le complexe isolant utilisé dans ce bar s'enflamme tout de suite. C'est une folie d'avoir mis ça au plafond. En France, ce serait complètement interdit. Tous les plafonds en discothèque sont classés M1, c'est-à-dire résistants au feu. Ils brûlent très lentement et ne dégagent pas de fumées toxiques ».

Alarme, issue de secours : un cadre plus strict en France

Ensuite, « à partir de 19 personnes accessibles dans une pièce, il faut obligatoirement deux issues de secours espacées de plus de cinq mètres », rappelle-t-il. Il estime donc que l'escalier décrit par les témoins en Suisse serait totalement illégal en France.

À cela s'ajoutent des dispositifs automatiques stricts. « Dès le moindre départ de feu, l'alarme se déclenche, la musique se coupe, la lumière se rallume, un message demande l'évacuation ». Des systèmes autonomes, « fonctionnant sur batteries », même en cas de coupure de courant, avec un désenfumage immédiat.

Incendie mortel à Crans-Montana

● Alain Cusin (station des Contamines-Montjoie) : "Le risque existe en France. Le public jeune consomme beaucoup, et c'est parfois difficile à gérer" #GrandMatin

→ Suivez le direct : <https://t.co/xc70MR1uFN> pic.twitter.com/THK0w0FJMT — Sud Radio (@SudRadio) January 2, 2026

Le risque zéro n'existe pas

Pour autant, ni Alain Cusin ni Thierry Fontaine ne parlent de risque zéro. Le danger apparaît surtout lorsque la pratique dépasse le cadre légal. « Quand on fait une activité de type discothèque dans un bar, on n'a pas ces niveaux de sécurité », alerte le président de l'Umih Nuit. « Si l'activité déclarée n'est pas conforme, le niveau de sécurité n'est pas en adéquation avec le risque » avertit-il.

Un précédent à Rouen en 2016 avec 14 morts

Ce décalage entre cadre administratif et usage réel avait déjà conduit à un drame en France. Dans la nuit du 5 au 6 août 2016, un incendie s'était déclaré au Cuba Libre, à Rouen, un bar qui accueillait une soirée privée. Le feu avait été provoqué par l'utilisation de bougies festives et de feux de Bengale, allumés à l'intérieur du local. Les flammes s'étaient rapidement propagées aux matériaux du plafond, libérant des fumées toxiques dans un espace confiné, comme à Crans-Montana. Quatorze jeunes avaient alors perdu la vie.

« J'appelle les maires à leurs responsabilités »

L'enquête avait mis en évidence plusieurs manquements : un établissement autorisé comme bar mais utilisé comme lieu de danse, une configuration intérieure inadaptée à une forte affluence, et des dispositifs de sécurité qui ne correspondaient pas aux risques encourus. Un scénario qui, selon Thierry Fontaine, illustre parfaitement les dérives à éviter. « J'appelle vraiment les maires à leurs responsabilités », conclut-il, « notamment quand ils se rendent compte qu'un bar devient une discothèque ».



https://www.sudradio.fr/wp-content/uploads/2026/01/AFP_20260101_89EF8GV_v1_HighRes_SwitzerlandAccidentFire.jpg

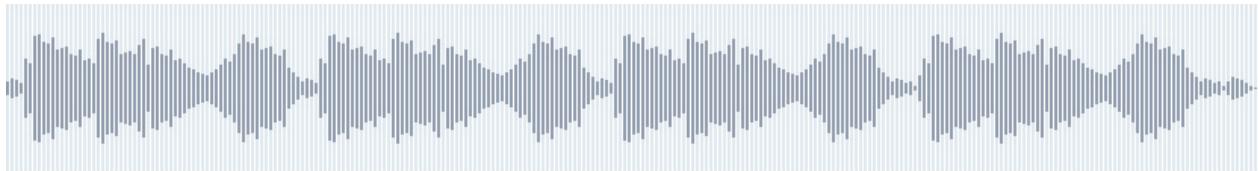
par Jean Bodéré





ICI Paris - Journal régional - 3 janvier 2026 - 09:00

percy dégât saint-germain-des-prés lourdeur fatal promettre désenfumage privatiser luminy
rallumer vanne **risquer** franciliens typé **propager** pons résonner surcoût
felix **blesser**



"Très à cheval sur la sécurité", des discothèques bretonnes renoncent aux feux de Bengale après l'incendie en Suisse - ICI

Montauban-de-Bretagne¹

Rennes

Vannes

Plusieurs établissements bretons ont annoncé ce week-end la fin de l'utilisation des bougies pyrotechniques sur leurs bouteilles. C'est l'un de ces feux de Bengale qui est à l'origine du dramatique incendie dans un bar de Crans-Montana, en Suisse, dans la nuit du Nouvel An.

Une réaction après le drame de Crans-Montana. Alors que l'identification des victimes du dramatique incendie dans un bar en Suisse pour le Nouvel An continue, plusieurs boîtes de nuit bretonnes ont décidé de **ne plus utiliser de feux de Bengale**. C'est l'une de ces bougies pyrotechniques, accrochée sur une bouteille, qui a déclenché l'incendie mortel. Des décisions avant tout pour rassurer, car en France, les matériaux hautement inflammables (comme la mousse dans le plafond du bar suisse) sont déjà interdits dans les boîtes de nuit.

La plus grande discothèque de la région, Le Tremplin, à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) a choisi d'abandonner les feux de Bengale, "*ne pouvant rester insensible*" à ce drame. Même choix au Mango Club, à Rennes, "*par respect pour les victimes*". "*La sécurité de nos clients a toujours été, et restera, notre priorité absolue*", écrit de son côté la Villa Kirov, discothèque de Vannes (Morbihan).

Des alternatives avec des LED

Toutes ces boîtes de nuit vont remplacer les feux de Bengale par des bougies à LED. "*Ces faits nous font découvrir, pour certains, de nouvelles choses, des alternatives*", confirme Régis Toutain, référent monde de la nuit à l'UMIH Bretagne. *Peut-être que tout-le-monde va y trouver son compte.*"

Même si **les normes de sécurité françaises** ne permettent pas d'utiliser de matériaux très inflammables dans les discothèques. "*Le monde de la nuit est très à cheval sur la sécurité*", insiste Régis Toutain. *On a des agents de sécurité formés aux incendies, des serveurs formés à l'évacuation, des défibrillateurs. Donc on n'est pas des amateurs, et j'invite d'autres établissements, des bars notamment*"

ment qui reçoivent beaucoup de monde, à prendre la mesure de l'enjeu de sécurité."

Copier le lien

ICI Armorique

ICI Breizh Izel

Radio France

Incendie à Crans-Montana, en Suisse¹

Incendie

Secours - Pompiers

par Thomas Pinaroli





BFM TV : Interview de Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit

Incendie mortel dans un bar en Suisse: "Si on respecte ce que les pompiers et l'administration préconisent pour un établissement, cela ne peut pas arriver", déclare Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit

De nombreuses personnes ont été tuées ou blessées dans un incendie survenu dans un bar bondé de la luxueuse station de ski suisse de Crans-Montana la nuit de la Saint-Sylvestre. Deux Français figurent parmi les blessés.

https://www.bfmtv.com/international/europe/suisse/video-incendie-mortel-dans-un-bar-en-suisse-si-on-respecte-ce-que-les-pompiers-et-l-administration-preconisent-pour-un-établissement-cela-ne-peut-pas-arriver-declare-thierry-fontaine-président-de-l-umih-nuit_VN-202601010357.html

"Tout ce qu'on doit utiliser doit être résistant au feu": Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit, s'exprime à propos de l'incendie à Crans-Montana



Un incendie a ravagé un bar dans la station suisse de Crans-Montana durant le réveillon de la Saint-Sylvestre, tuant une quarantaine de personnes et blessant 115 autres, selon le dernier bilan des autorités locales. Au moins neuf Français sont blessés et huit sont portés disparus.



Incendie mortel à Crans-Montana: "Ce qui est sûr, c'est que maintenant que ce drame a eu lieu, il va falloir légiférer", pense David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie Île-de-France



BFMTV
22:08 DIRECT ÉDITION SPÉCIALE

Document BFMTV

INCENDIE MEURTRIER EN SUISSE
Les dernières infos

- Neuf Français blessés et huit autres ne sont pas encore localisés (Quai d'Orsay)
- Le bilan, à confirmer, est pour l'instant d'une quarantaine de morts et plus d'une centaine de blessés.
- Trois blessés ont été transférées vers des hôpitaux à Lyon et à Paris.

SUISSE : 9 FRANÇAIS BLESSÉS, 8 PAS ENCORE LOCALISÉS

ALERTE INCENDIE MEURTRIER EN SUISSE La Commission européenne est "en contact" avec les autorités suisses pour apporter une "aide médicale".

INFO : "en contact" avec les autorités suisses pour apporter une "aide médicale".

Incendie en Suisse

Selon le dernier bilan de la police locale, une quarantaine de personnes au total sont décédées et 115 ont été blessées, la plupart grièvement, dans l'incendie accidentel d'un bar bondé de la station huppée de Crans-Montana, dans les Alpes suisses, lors de la nuit du Nouvel An.





BFM TV Côte d'Azur : Eric Abihissira, vice-président confédéral Umih

Incendie meurtrier à Crans-Montana : faut-il interdire les feux de Bengale dans les bars ?

Retrouvez l'Interview : <https://www.facebook.com/reel/2123175265181465>

Mousse au plafond, sortie unique... Après l'incendie du bar de Crans-Montana, des conditions de sécurité qui interrogent



L'incendie de Crans-Montana, qui a fait au moins une quarantaine de morts et une centaine de blessés, s'est produit dans un bar accueillant dans son sous-sol des soirées festives. Une situation qui interroge sur le respect des normes de sécurité.

Un bar qui s'embrase en quelques instants, piégeant de nombreux jeunes venus fêter le Nouvel an. Plus de 24 heures après les faits, les causes exactes de l'incendie qui a coûté la vie à une quarantaine de personnes et blessé plus de 100 autres dans la station suisse de Crans-Montana sont encore incertaines.

Les autorités du Valais, qui ont annoncé avoir ouvert une instruction pour "incendie", ne s'avancent pas dans l'immédiat sur les causes du drame. Alors que plusieurs témoignages¹ semblent accréder l'hypothèse d'un accident, cet incendie mortel pose aussi la question des conditions de sécurité dans lesquelles la soirée du réveillon s'est déroulée.

De la mousse isolante inflammable au plafond?

Plusieurs témoignages, relayés par BFMTV et d'autres médias suisses, français et italiens, rapportent que des bougies-étincelles fixées sur des bouteilles et brandies par une personne juchée sur les épaules d'une autre, ont provoqué l'incendie au contact du plafond.

Axel et Nathan, deux témoins ont précisé à BFMTV qu'il s'agissait d'un "show" habituel dans l'établissement, réservé aux clients qui effectuaient des commandes spéciales pour leur table.

Deux photos, transmises à BFMTV, montrent l'ambiance de la soirée avant le début de l'incendie¹. Sur une de ces photos, une mousse fixée au plafond prend feu sous les étincelles des bougies.

"Il semblerait que ça soit un matériau d'isolation phonique", indique sur RTL le chef du département de la sécurité du canton de Valais, Stéphane Ganzer. "L'enquête devra déterminer si les matériaux étaient adaptés ou pas", a-t-il ajouté.

Une unique issue de secours

Le Constellation, établissement qui accueillait la soirée, peut accueillir 300 personnes à l'intérieur et 40 en terrasse, selon son site internet. Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble, il dispose d'un sous-sol où sont organisés des soirées et événements.

Selon plusieurs témoins, le sous-sol n'est relié au rez-de-chaussée que par un escalier, que certains ont décrit comme "étroit". L'incendie a provoqué un mouvement de foule vers l'escalier puis vers la porte de sortie du bar au rez-de-chaussée, les témoins décrivant une scène de "panique".

"En France, si vous avez dans une pièce plus de 19 personnes, vous devez avoir le choix entre deux issues de secours", réagit sur BFMTV Thierry Fontaine, président de l'UMIH Nuit, une organisation représentant les gérants de discothèques et d'établissements de nuit.

Un bar transformé en boîte de nuit

Le professionnel rappelle également que Le Constellation est un bar et non une discothèque. Un détail qui a son importance. "Le problème aujourd'hui, c'est ce nombre de bars qui font l'activité de discothèque sans se déclarer à l'administration", alerte-t-il.

"Les bars ne sont pas soumis aux mêmes règles de sécurité, on n'est pas censé y danser", précise le président de l'UMIH Nuit.

En France, un drame similaire à celui de Crans-Montana a eu lieu dans un bar de Rouen, transformé sans autorisation en boîte de nuit. Des bougies festives avaient mis le feu à de la mousse de polyuréthane hautement inflammable, causant un incendie dans lequel 14 personnes ont péri.

Les discothèques ont, elles, des normes plus strictes, rendant selon Thierry Fontaine "impossible" un tel drame. "Tout est classé M1, c'est-à-dire résistant au feu, que ce soit les banquettes, les plafonds, les tentures, les murs"… À la moindre flamme, l'alarme incendie est déclenchée, la musique coupée et la lumière rallumée, détaille-t-il.

Les règles de sécurité françaises ont été considérablement renforcées depuis l'incendie de la discothèque du "5-7" en 1970, ayant tué 146 personnes dans l'Isère.

"L'enquête sera aussi là pour déterminer s'il y a toutes les normes de sécurité qui ont été respectées ou si tel n'est pas le cas", a déclaré jeudi la procureure générale du canton de Valais Béatrice Pilloud. Selon la magistrate, il est "trop tôt" pour commenter la conformité des sorties de secours et plus généralement des locaux, ou pour dire si les démarches nécessaires avaient été effectuées avant d'organiser cette soirée.

Dossier :

Incendie mortel d'un bar à Crans-Montana

1

Incendie mortel à Crans-Montana: plusieurs jeunes footballeurs d'un club suisse portés disparus

DIRECT. Incendie mortel à Crans-Montana: le jeune footballeur du FC Metz blessé "brûlé à 30% sur son corps"

"C'est un défi médico-légal": pourquoi l'identification des victimes de l'incendie à Crans-Montana va "prendre du temps"

par Francois Blanchard



"Cette issue de secours unique, elle interroge", déclare David Zenouda, vice-président de l'Union des métiers de l'hôtellerie d'Île-de-France, à propos de l'agencement du bar de Crans-Montana, où s'est produit l'incendie mortel



Selon le dernier bilan de la police locale, une quarantaine de personnes au total sont décédées et 115 ont été blessées, la plupart grièvement, dans l'incendie accidentel d'un bar bondé de la station huppée de Crans-Montana, dans les Alpes suisses, lors de la nuit du Nouvel An.



**BFM-Lyon - BFM Lyon - Matin - 2 janvier 2026 - 08:32**

résister brûler discothèque asseoir vernis poutre confrère décidément
classer déclarer préconisations tutte mobilier concerner umih banquette danser
pompier scintiller exigence





CNews : Interview Thierry Fontaine " Incendie de Crans-Montana : «Je suis assez perplexe sur l'établissement», s'interroge Thierry Fontaine"

L'incendie meurtrier qui a ravagé un bar de la station de ski suisse de Crans-Montana a fait, à ce stade, 119 blessés, parmi lesquels 113 ont pu être identifiés, dont 14 Français, 11 Italiens et quatre Serbes, a indiqué vendredi la police locale. Après ce drame, les normes de sécurité de l'établissement sont dans le viseur des autorités. «Je suis assez perplexe sur l'établissement», s'interroge Thierry Fontaine, président de l'UMIH

Voir l'interview de Thierry Fontaine, président Umih Nuit

<https://www.dailymotion.com/video/x9wynqi>

Incendie de Crans-Montana : le Préfet de police de Paris annonce des contrôles dans les établissements de nuit de la capitale



Ces contrôles surviennent quelques jours après le grave incendie qui s'est déclaré dans un bar à Crans-Montana, en Suisse. [REUTERS]

Des contrôles vont être instaurés dans les établissements de nuit parisiens après l'incendie meurtrier de Crans-Montana. Une nouvelle mesure annoncée ce lundi par Patrice Faure, le Préfet de police de Paris.

La préfecture de police serre la vis. C'est une mesure radicale, indiquée par le Préfet de Paris dans un courrier adressé à diverses fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne. Dans ce dernier, il annonce que «des contrôles seront prochainement diligentés, afin de s'assurer du respect de la réglementation» sur la sécurité qui s'applique aux établissements recevant du public, notamment la nuit.

Ces contrôles surviennent quelques jours après le grave incendie qui s'est déclaré dans un bar à Crans-Montana, en Suisse, et qui a coûté la vie à une quarantaine de personnes et blessé près de 120 au total. Un drame que beaucoup, dont l'Italie, ont qualifié «d'évitable», en partie à cause du fait que l'établissement n'était pas conforme à toutes les règles auxquelles sont soumis les établissements de nuit.

«Je tiens à vous rappeler les obligations auxquelles sont assujettis vos adhérents, responsables de la sécurité incendie des établissements dont ils assurent l'exploitation et la gestion», a souligné le Préfet à l'AFP. Il a poursuivi en faisant allusion au récent incident, «Le récent drame survenu chez nos voisins suisses (...) m'incite à

vous demander d'attirer plus particulièrement l'attention des exploitants sur plusieurs points».

Parmi ces points : le respect de la jauge du public, le maintien libre des issues, l'interdiction d'utilisation de bougies et flammes nues ou encore la vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité.

Faire de la sécurité une priorité

Plusieurs personnes ont réagi à l'annonce du Préfet de Paris, notamment la présidente du Groupement des Hôtelleries et Restauration de France (GHR), Catherine Quérard : «Ce drame rappelle ô combien la sécurité du public doit être, au quotidien, la priorité absolue de tous les professionnels», elle poursuit en affirmant que la tragédie de Crans-Montana «doit également nous conduire, à titre préventif, à nous interroger collectivement sur l'efficacité et la cohérence du dispositif réglementaire de sécurité applicable en France aux établissements de nuit».

Samedi, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) avait réclamé, dans un courrier au ministre de l'Intérieur, «le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité» applicables aux établissements de nuit en France. David Zenouda, vice-président de l'Umih Île-de-France, avait opposé les discothèques, soumises à «une réglementation extrêmement rigoureuse», aux bars de nuit et restaurants «devenus aussi des lieux festifs».

par Cnews



**CNews - Midi News week-end - 2 janvier 2026 - 12:22**

régir compassion sembler toutain sous-direction goulot antibruit lécher étatique proactifs redescendre sécurisation retex étranglement umih sollicitude classer yaël fendre kambou





M6 JT 19h45 : Reportage dans l'établissement de Régis Toutain

Il présente les normes de sécurité.

https://www.m6.fr/le-1945-p_1058/le-jt-du-02-01-2026-c_13159825

"On n'a pas envie que cela arrive en France" : le monde de la nuit face au risque après le drame de Crans-Montana

L'incendie mortel survenu dans un bar en Suisse a provoqué une vive émotion bien au-delà des frontières helvétiques. En Centre-Val de Loire, les acteurs du monde de la nuit réagissent entre mesures de précaution immédiates et rappel d'un cadre réglementaire français déjà très strict.

Ce qui devait illuminer la fête a fini par l'endeuiller. Le dramatique incendie survenu dans un bar de Crans-Montana, en Suisse, lors des festivités du Nouvel An, a profondément marqué les esprits. Le sinistre, qui a coûté la vie à au moins quarante personnes et fait des centaines de blessés – pour la plupart de jeunes fêtards –, a mis en lumière les dangers liés à l'utilisation d'éléments pyrotechniques en milieu clos et surchargé.

Les premières hypothèses évoquent l'usage de feux de Bengale à proximité de matériaux inflammables, déclenchant une propagation rapide des flammes et une panique meurtrière. Ces dispositifs pyrotechniques souvent fixés sur des bouteilles d'alcool produisent des flammes vives accompagnées d'étincelles pour créer un effet festif et spectaculaire. On les retrouve lors d'événements privés, comme des mariages, ou dans des lieux recevant du public, dans les bars ou discothèques.

"Depuis ce week-end, on n'utilise plus de feux de Bengale"

Après le drame de Crans-Montana, plusieurs établissements nocturnes ont rapidement réagi. À Orléans, une discothèque a décidé de bannir l'utilisation des feux de Bengale, utilisés à chaque soirée jusqu'à présent. *"C'est malheureux ce qui s'est passé en Suisse. On n'a pas envie que cela arrive en France même si la sécurité est plus renforcée, on a des contrôles tous les ans. Depuis ce week-end, on n'utilise plus de feux de Bengale. On regarde pour des alternatives"*, explique Samira, gérante de l'établissement le 30/40.

Le gérant d'une autre boîte de nuit orléanaise, le Georges, explique à ses clients, sur les réseaux sociaux, son choix de ne plus utiliser le dispositif pyrotechnique. Une initiative saluée par de nombreux internautes. *"Avec cette décision, nous allons au-delà de nos obligations de sécurité pour rassurer notre clientèle"*, indique Steve Pelletier, le gérant depuis le 1^{er} janvier 2026. Avant d'en prendre la direction, il avait travaillé depuis 23 ans dans l'établissement et il a toujours connu ces dispositifs utilisés occasionnellement dans un cadre festif comme un anniversaire, un départ en retraite ou une simple commande de bouteilles.

En interdisant le dispositif décrié, ces établissements ont trouvé une alternative pour préserver l'ambiance sans exposer le public à un risque inutile. Les bâtonnets pyrotechniques seront remplacés par des systèmes à LED, plus sûrs. *"J'ai commandé six boîtiers, je devrais les recevoir cette semaine"*, indique Steve Peltier. Rechargeable ou à piles, le dispositif portatif imite l'effet d'une flamme scintillante, parfois avec des couleurs ou des effets clignotants mais sans chaleur, ni étincelles. Cela permet de conserver l'effet festif sans risque d'incendie.

Des normes strictes en France

Ces mesures, adoptées sous le coup de l'émotion, restent pour le moment minoritaires. De nombreux professionnels du secteur rappellent que la France dispose déjà d'un arsenal réglementaire particulièrement strict en matière de sécurité dans les établissements recevant du public, et tout particulièrement dans les discothèques. Les normes encadrent la réaction au feu des matériaux, l'installation électrique, la présence et l'accessibilité des issues de secours, l'éclairage de sécurité et les équipements de lutte contre l'incendie.

Ces règles font l'objet de contrôles réguliers par les commissions de sécurité, conditionnant l'ouverture et le maintien en activité des établissements. Pour certains acteurs de la nuit, ce cadre réglementaire rend théoriquement impossible un scénario identique à celui observé en Suisse : *"Si on respecte ce que les pompiers et l'administration préconisent pour un établissement dansant, cela ne peut pas arriver"*, affirme Thierry Fontaine, président Umih Nuit (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie). Même si le risque zéro n'existe pas : *"On n'est jamais à l'abri de personnes indélicates qui ne respectent pas les systèmes, les normes. Les feux de Bengale, vous avez un mode d'emploi à lire. Si vous les approchez d'un point de chaleur ou d'un point critique cela peut occasionner un danger. Cela peut arriver dans les établissements hors classement, qui organisent des événements festifs de manière aléatoire et ils ne sont pas régis par les mêmes normes et là, il y aura sûrement un risque"*, abonde Pascal Blaszczyk, président de l'Umih Centre-Val de Loire.

Bars, bars dansants, discothèques : quelles règles de sécurité ?

En France, le dernier incendie mortel majeur dans un établissement recevant du public remonte à l'été 2023, dans un gîte du Haut-Rhin¹. *"Un gîte n'a pas les mêmes réglementations qu'un établissement hôtelier. C'est ce décalage réglementaire qui a conduit à un carnage [onze morts, ndlr]"*, souligne Pascal Blaszczyk. Pour les établissements du monde de la nuit, les règles sont plus strictes et uniformes d'après le président de l'Umih Centre-Val de Loire : *"Ce sont les mêmes règles de sécurité pour tous les établissements recevant du public. C'est surtout la taille de la salle et la capacité d'évacuation qui déterminent le nombre maximal de personnes à*

accueillir. Nous veillons scrupuleusement à ce que ces principes soient respectés."

En France, la sécurité dans les établissements recevant du public (ERP) repose sur un cadre réglementaire strict visant à protéger les personnes contre les risques d'incendie, de panique et d'accident. Les discothèques bénéficient d'une vigilance particulière en raison de la forte densité de public, de l'ambiance sombre, de la musique amplifiée et de la consommation d'alcool, autant de facteurs pouvant compliquer une évacuation en cas d'urgence.

Le classement des ERP dépend de leur activité et de leur capacité d'accueil. Les discothèques sont soumises à des exigences renforcées en matière de prévention incendie, notamment sur la réaction au feu des matériaux. Les revêtements muraux, plafonds, sols, rideaux, décors et mobilier doivent répondre à des classements précis, historiquement définis par les normes françaises M0 à M4, et remplacées par des normes européennes.

Les installations électriques et l'organisation de l'évacuation constituent également des points centraux de la réglementation. Les discothèques doivent être équipées d'extincteurs en nombre suffisant, correctement répartis et régulièrement contrôlés. Selon la taille et la configuration de l'établissement, un système de sécurité incendie, une alarme sonore et parfois un dispositif de désenfumage peuvent être exigés. Le personnel doit être formé à l'utilisation de ces équipements et à la conduite à tenir en cas d'incident, afin de réagir rapidement et efficacement.

Enfin, la réglementation prévoit des contrôles réguliers par les commissions de sécurité, composées de représentants des services de secours et de l'administration. Ces commissions donnent un avis indispensable à l'ouverture et au maintien en exploitation des établissements. En cas de manquement, des mesures correctives peuvent être imposées, allant jusqu'à la fermeture administrative.

Face à ces règles strictes et à ces contrôles, le monde de la nuit semble uni par une même conviction : la fête doit rester un moment de plaisir et de liberté, sans jamais mettre en péril la sécurité de celles et ceux qui viennent y chercher un instant d'évasion.

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Ce n'est pas votre région ?

Voir l'actualité de toutes les régions

par Julien Bernier



"Nous allons passer à la led" : après l'incendie meurtrier de Crans-Montana, des professionnels de la nuit renoncent aux feux de Bengale

À Nice, certains professionnels du monde de la nuit ont décidé d'arrêter l'utilisation des bougies-étincelles dans leurs établissements. Le vice-président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie réclame une interdiction totale.

Ne plus utiliser de feux de Bengale dans les boîtes et dans les bars, c'est un débat qui émerge à Nice (Alpes-Maritimes). Certains professionnels du monde de la nuit ont décidé de ne plus avoir recours à ces bougies pyrotechniques.

Cette décision intervient à la suite du tragique incendie de Crans-Montana¹, en Suisse, où 40 personnes ont perdu la vie, dont neuf Français. Ce sont des feux de Bengale fixés sur des bouteilles de champagne qui auraient embrasé le plafond.

"Nous avons décidé de stopper les feux de Bengale même si, aujourd'hui, nous les utilisons avec un personnel formé. Nous allons passer à la led qui est, pour moi, le futur et la sécurité avant tout", assure Jérôme Calatraba, copropriétaire du High Club de Nice.

<https://france3-regions.franceinfo.fr>

Dans cette boîte de nuit d'une capacité de mille personnes, le plafond, le mobilier et les décorations sont déjà ignifugés, mais utiliser un dispositif sans étincelles représente aujourd'hui un passage obligé selon Jérôme Calatraba.

Dans un autre établissement niçois, où les dernières bougies étincelles ont pourtant été utilisées lors du réveillon de la Saint-Sylvestre, même positionnement : plus aucun feu de Bengale ne sera commandé, affirme la direction.

"Le zéro risque n'existe pas"

Le vice-président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), Éric Abihssira, va même plus loin : il réclame l'interdiction totale des feux de Bengale dans les boîtes de nuit et dans les bars.

"Dans nos établissements français, la réglementation étant tellement stricte, on est en principe à l'abri, mais le zéro risque n'existe pas", souligne-t-il.

Éliminons tout risque de propagation d'un feu par des dispositifs de combustion et partons sur des dispositifs à led, sans risques, et qui seront aussi festifs pour animer nos soirées.

Éric Abihssira, vice-président confédéral de l'Umih
à France 3 Côte d'Azur

L'été dernier, une autre pratique avait relancé la polémique autour du feu dans les établissements du monde de la nuit : une jeune femme avait été brûlée au troisième degré dans une discothèque de Juan-Les-Pins¹ à cause de shots enflammés sur le bar.

Dans un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, consulté par l'AFP, l'Umih réclame notamment "*le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité*" applicables aux établissements de nuit en France.

(avec Caroline Huet, à Nice)

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Ce n'est pas votre région ?

Voir l'actualité de toutes les régions

par Tiphaine Bernard



Drame de Crans-Montana : les bars de nuit parisiens sont-ils assez sécurisés ? La préfecture de police renforce les contrôles

Neuf Français dont trois lycéens des Yvelines figurent parmi les victimes du dramatique incendie survenu en Suisse à Crans-Montana. Jauges ou issues de secours, la préfecture de police de Paris annonce un renforcement des contrôles dans les établissements de nuit.

Le préfet de police de Paris Patrick Faure, nommé en octobre dernier, a envoyé un courrier aux différentes fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne de la capitale. Ils doivent s'attendre à des contrôles "*prochainement diligentés afin de s'assurer du respect de la réglementation*" sur la sécurité propre aux établissements recevant du public, notamment la nuit.

Dans son courrier, le préfet souligne "*les obligations auxquelles sont assujettis vos adhérents, responsables de la sécurité incendie des établissements dont ils assurent l'exploitation et la gestion*", avant de rappeler que "*le récent drame survenu chez nos voisins suisses (...) m'incite à vous demander d'attirer plus particulièrement l'attention des exploitants*". Il insiste également sur plusieurs points dont le respect de la jauge du public, le maintien libre des issues, l'interdiction d'utilisation de bougies et flammes nues ou la vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité.

Un courrier " *limpide*" selon le restaurateur Stéphane Manigold sur X.

URGENT Le courrier du @prefpolice de Paris Patrice Faure est *limpide* 

☞ Il vise clairement les discothèques non déclarées, les bars dansants exploitant un modèle économique de nuit, et les exploitants qui déclarent une chose et en exploitent une autre.

C'est le cœur du... pic.twitter.com/83YlMzS6ji

— Stéphane Manigold (@s_manigold) January 3, 2026

"Un bar et une discothèque sont deux choses différentes"

Sur RTL, le président de l'UMIH (l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) Thierry Fontaine. "*Un bar et une discothèque n'ont pas du tout les mêmes normes de sécurité (...) Un bar n'est pas fait pour être festif à la base, sinon c'est une discothèque. Or le souci est que beaucoup d'établissements sont déclarés auprès des services préfectoraux comme des bars avant de transformer petit-à-*

petit leurs activités en bar dansant puis discothèques. Or les normes pour ces dernières ne sont pas du tout les mêmes. Nous alertons l'administration sur cette problématique depuis longtemps et il faut vraiment que nous tirions les enseignements de ce qui est arrivé en Suisse."

L'UMIH aurait réclamé selon l'AFP (Umih) dans un courrier au ministre de l'Intérieur, "*le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité*" applicables aux établissements de nuit en France.

VOTRE AVIS - En vue des élections municipales de mars 2026, ICI lance un grand cycle de consultations et propose tous les mois un questionnaire thématique afin de comprendre les attentes et les rapports des citoyens avec leurs maires, leurs communes.

Ce n'est pas votre région ?

Voir l'actualité de toutes les régions

par Olivier Badin



Les contrôles vont être renforcés dans les établissements de nuit à Paris, après l'incendie mortel de Crans-Montana

Dans un courrier adressé à diverses fédérations de professionnels de la restauration et de la vie nocturne, le préfet de police de Paris a annoncé des contrôles dans les établissements de nuit parisiens après l'incendie meurtrier de Crans-Montana¹. "Des contrôles seront prochainement diligentés afin de s'assurer du respect de la réglementation" sur la sécurité s'appliquant aux établissements recevant du public, notamment la nuit, écrit ce dernier dans ce courrier, consulté par l'AFP.

"Je tiens à vous rappeler les obligations auxquelles sont assujettis vos adhérents, responsables de la sécurité incendie des établissements dont ils assurent l'exploitation et la gestion", souligne-t-il. "Le récent drame survenu chez nos voisins suisses (...) m'incite à vous demander d'attirer plus particulièrement l'attention des exploitants" sur plusieurs points, indique encore le préfet de police : respect de la jauge du public, maintien libre des issues, interdiction d'utilisation de bougies et flammes nues, vérification du bon fonctionnement des équipements de sécurité, entre autres.

"La priorité absolue de tous les professionnels"

"Ce drame rappelle ô combien la sécurité du public doit être, au quotidien, la priorité absolue de tous les professionnels", a relevé Catherine Quérard, présidente du GHR, dans un communiqué lundi où il est fait mention du courrier de la préfecture de police de Paris. Elle estime que la tragédie de Crans-Montana "doit également nous conduire, à titre préventif, à nous interroger collectivement sur l'efficacité et la cohérence du dispositif réglementaire de sécurité applicable en France aux établissements de nuit".

Le GHR assure qu'il "se tient pleinement à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à cette réflexion".

Samedi, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) avait réclamé, dans un courrier au ministre de l'Intérieur, "le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité" applicables aux établissements de nuit en France. David Zenouda, vice-président de l'Umih Ile-de-France, avait opposé les discothèques, soumises à "une réglementation extrêmement rigoureuse", aux bars de nuit et restaurants "devenus aussi des lieux festifs".

par A Lg



**LCI - LCI Direct - 2 janvier 2026 - 14:10**

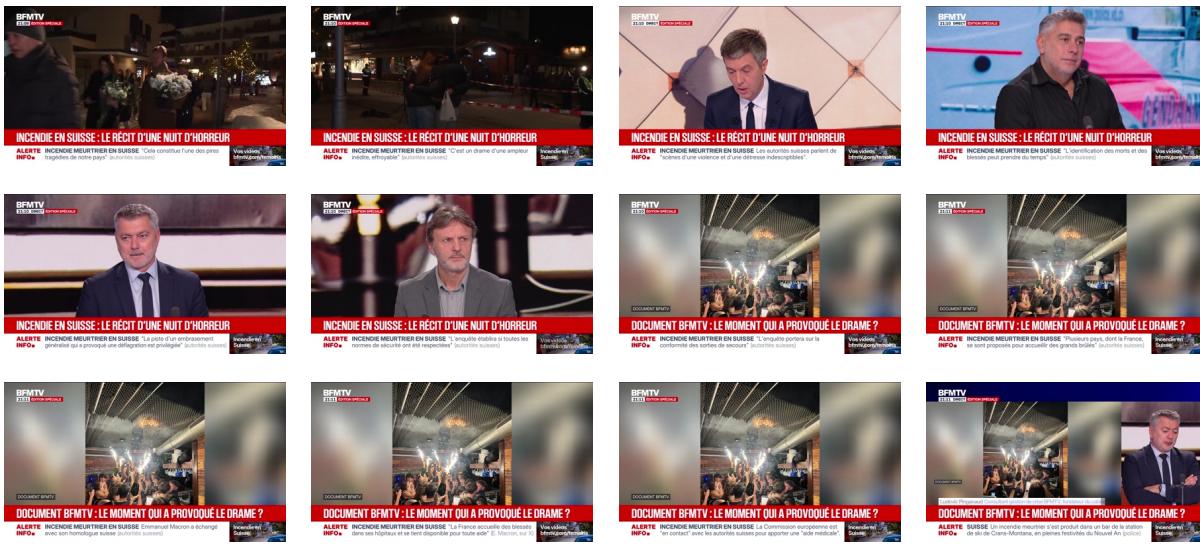
identification umih confrère bêtise compatriote blesser charger
diriger naudin vino isaac Ici sierra herzog expérimenter bavard défunt mateo
luminy matteo





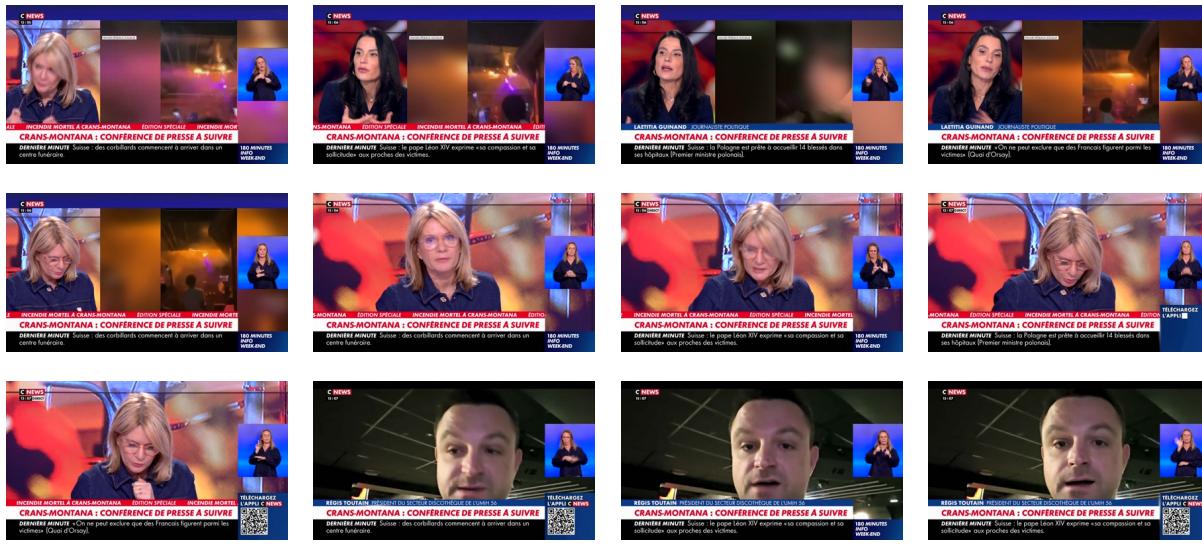
BFMTV - Le 20h BFM - 1 janvier 2026 - 21:10

elles-mêmes isoler umih risk pinganaud gille phonétiquement déclenchement phonique enquêteur sodebo guedj isoler scintiller soumettre rex major serveur sembler auel



**CNews - 180 minutes info - 2 janvier 2026 - 15:06**

umih advenir étatique pénal pencher sait-on impuissance moments-là gant related
sembler charger ignorer sécurisation flou hôtelier
réglementation réglementaire mineur conforme





Régis Toutainréférent « monde de la nuit » à l'Umih Bretagne Propos recueillis par Stéphane Jézéquel

Pourquoi les établissements de nuit ne sont-ils pas tous à la même enseigne en matière de contrôles de sécurité ?

Les discothèques font l'objet des contrôles les plus nombreux. Les bars à ambiance musicale ne sont pas tous soumis à commission de sécurité. Ce sont les gérants qui doivent faire le nécessaire et demander de faire vérifier leurs installations, si besoin. Le drame qui vient de se produire en Suisse pourrait relancer en France

le débat sur les contrôles réguliers

et obligatoires, pour tous les établissements de nuit.

Peut-on comparer les réglementations en France et en Suisse ?

Il faut bien distinguer les deux réglementations. En France, c'est l'État qui fixe des règles communes sur l'ensemble du territoire.

En Suisse, les normes de sécurité dépendent des régions où il peut

y avoir certaines disparités.

Quel est le niveau de surveillance des établissements de nuit en France ?

Le niveau de vigilance autour des établissements accueillant du public est très élevé. Ils sont soumis à des contrôles annuels et à des commissions de sécurité tous les trois ou cinq ans. Les boîtes de nuit sont toutes concernées. Les autres établissements, qui n'ont pas la même fréquence de contrôles,

sont pourtant soumis aux mêmes règles de sécurité et peuvent faire l'objet de visites inopinées.

Pourquoi n'y a-t-il jamais assez de visites de sécurité ?

On entend régulièrement les professionnels du secteur se plaindre de ces visites de sécurité récurrentes mais c'est évidemment indispensable pour les usagers,

les salariés et les propriétaires

eux-mêmes. Une non-conformité technique vous fait perdre votre couverture d'assurance avec les conséquences qu'on imagine. Les contrôles sont essentiels, croyez-moi. Je suis pompier volontaire depuis 2009 et gérant d'un établissement de nuit, après avoir travaillé cinq ans dans la protection incendie !

Cette tragédie va-t-elle changer quelque chose pour vous ?

Je continuerai de sensibiliser autour de la sécurité. Et, pour ma part, au Missyl, à Pontivy, nous envisageons d'arrêter les bougies crépitantes et de les remplacer par des procédés à led, même si les locaux ne comportent aucun matériau inflammable au plafond (comme le départ de feu au Constellation en Suisse, NDLR).

Les établissements de nuit bretons vous inspirent-ils globalement confiance ?

Je ne les connais pas tous mais je sais que la réglementation est solide et que les contrôles sont réguliers et sérieux. La vigilance des préfets est indéniable sur le sujet et les contrôles permettent de corriger les détails en cas de travaux ou de modification des lieux. Je sais qu'en France, on n'aurait jamais pu accueillir autant de monde dans un tel sous-sol. Mais, quel que soit le niveau de contrôle, il ne faut jamais relâcher la vigilance dans le monde de la nuit. Et tout faire pour que cela reste une fête. ■



Régis Toutain est référent monde de la nuit à l'Umih Bretagne et président des établissements de nuit de l'Umih 56. Photo : Photo Umih



MONDE FRANCE

: OUEST-FRANCE ÉDITION FRANCE

La réglementation est bien faite. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits. Thierry Fontaine,

La réglementation est bien faite. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits.

Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit



Incendie à Crans-Montana en Suisse : le drame secoue aussi le monde de la nuit en France

« Dans les bars où l'on danse, il faut la même réglementation que dans les discothèques », souligne Thierry Fontaine, président de l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) Nuit. Ému par la tragédie en Suisse, le monde de la nuit s'inquiète aussi de ses répercussions sur la fréquentation de ses établissements en France.

Secouée par le drame de Crans-Montana en Suisse, et soucieuse de donner des gages de responsabilités, l'hôtellerie-restauration est rapidement montée au créneau en France. Après l'incendie qui a fait quarante morts et 119 blessés, l'enquête se porte notamment sur l'usage de bougies incandescentes qui seraient à l'origine de l'embrasement du plafond en sous-sol, où dansaient de nombreux jeunes. Les rénovations effectuées dans le bar, les systèmes d'extinction d'incendie et les voies d'évacuation, ainsi que le nombre de personnes présentes dans le bâtiment questionnent aussi les enquêteurs.

Suivez notre direct consacré aux suites de l'incendie à Crans-Montana, ce dimanche 4 janvier 2026

L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) a écrit au ministre de l'Intérieur, pour réclamer « **le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité** » applicables aux établissements de nuit en France. Elle veut évoquer avec Laurent Nuñez « **la situation des établissements de nuit en France et les impératifs absolus de sécurité qui doivent s'y appliquer, sans ambiguïté ni concession possible** ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? Pour les discothèques, les salles de danse et les salles de jeux (établissements de type « P »), la réglementation impose un dispositif spécifique qui, « **en cas d'incendie, coupe la musique, rallume les lumières, et met en route un mécanisme de désenfumage, pour contrer les fumées, souvent les plus meurtrières** », explique Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit, qui réunit tous les établissements de nuit en France (1 200 discothèques et 6 000 salles de danse et jeux). Un message automatique est également diffusé pour évacuer la salle.

« **Transparence sécuritaire** »

« **Cette réglementation est indispensable, car, dans ces établissements, il y a de la musique forte, très peu de lumière et des éclairages dans tous les sens. Vous êtes un peu transpor-**

tés ailleurs. En cas d'incendie, c'est forcément la panique. »

Ce sont aussi des endroits où l'on consomme de l'alcool.

Les matériaux utilisés dans ces lieux sont aussi soumis à des contrôles drastiques, poursuit Thierry Fontaine, qui est lui-même à la tête de quatre établissements à Lyon.

La difficulté, c'est que, de plus en plus souvent - « **et particulièrement depuis le Covid** »-, il arrive que l'on danse aussi dans les bars ou dans des restaurants. Or, ces établissements ne sont pas soumis à cette rigoureuse réglementation, alors que, dès lors qu'on y danse, ils sont exposés aux mêmes problématiques que les boîtes de nuit, en terme de bruits et de lumières notamment.

« **Certains bars où l'on danse se sont mis d'eux-mêmes en « classe P » mais d'autres ne sont pas aux normes** », constate Thierry Fontaine. « **La réglementation est bien faite en France, et suffisante. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits.** »

Le patron de l'Umih Nuit plaide aussi pour une « **transparence sécuritaire, comme il existe une transparence alimentaire. De la même façon que les restaurateurs doivent indiquer, sur leurs menus, d'où vient la viande, il faut aussi qu'on affiche clairement devant chaque établissement ce qu'on a le droit d'y faire.** »

Ému par la tragédie suisse et inquiète de son impact sur la fréquentation des établissements de nuit en France, l'Umih Nuit joue la prudence et la carte du « **syndicat responsable. Je n'ai jamais imaginé faire du business sur la mort des gens** », insiste Thierry Fontaine. « **Le drame de Rouen** (14 personnes avaient péri dans l'incendie du Cuba Libre en 2016, NDLR) **n'a pas servi de leçon** », souffle-t-il.

Contrôles renforcés

Le ministère de l'Intérieur a d'ores et déjà envoyé un télégramme à tous les préfets, qui rappelle les obligations qui s'imposent aux établissements recevant du public. Samedi, la préfecture de l'Ardèche a annoncé un renforcement des contrôles dans les bars et établissements festifs, et notamment, ceux disposant d'un sous-sol.

Récemment cependant, un décret, paru en novembre 2025, a allégé la réglementation qui s'impose aux établissements recevant moins de 200 personnes (catégorie 5), lesquels ne seront plus soumis au passage d'une commission de sécurité. « **Une déclaration suffit désormais** », explique Bruno Beuneux, expert en prévention des risques incendies, fondateur de la société Fire consulting et ancien sapeur-pompier professionnel. « **C'est donc open bar, sauf si un maire exige le passage d'une commission de sécurité** », souligne-t-il, pointant, à propos de ce décret, « **une erreur et un re-**

cul regrettable » en faveur de la sécurité des personnes. Une « **bêtise** », tranche aussi Thierry Fontaine.

« **Des graves incendies**, souligne encore Bruno Beuneux, **ont souvent lieu dans les petits établissements où l'on a tendance à méconnaître les critères de choix de matériaux, d'isolation, de décoration...** Et ils ne seront plus visités. »



L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) a écrit au ministre de l'Intérieur, pour réclamer « le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité » applicables aux établissements de nuit en France. Ici, dans une boîte de nuit à Nantes. (Photo Franck Dubray)

L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) a écrit au ministre de l'Intérieur, pour réclamer « le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité » applicables aux établissements de nuit en France. Ici, dans une boîte de nuit à Nantes. (Photo Franck Dubray)

Franck Dubray / Ouest France

par Carine Janin Avec Alan Le Bloa.





Le monde de la nuit secoué en France

Secouée par le drame de Crans-Montana en Suisse et soucieuse de donner des gages de responsabilité, l'hôtellerie-restauration est rapidement montée au créneau en France. L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) a écrit au ministre de l'Intérieur, pour réclamer le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité applicables aux établissements de nuit en France.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Pour les discothèques, les salles de danse et les salles de jeux (établissements de type « P »), la réglementation impose un dispositif spécifique qui, « en cas d'incendie, coupe la musique, rallume les lumières et met en route un mécanisme de désenfumage », explique Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit. Un message automatique est également diffusé pour évacuer la salle.

Cette réglementation est indispensable car, dans ces établissements, il y a de la musique forte, très peu de lumière et des éclairages dans tous les sens. Vous êtes un peu transporté ailleurs. En cas d'incendie, c'est forcément la panique. Les matériaux utilisés dans ces lieux sont aussi

soumis à des contrôles drastiques.

Problème : de plus en plus souvent - et particulièrement depuis le Covid - , il arrive que l'on danse aussi dans des bars ou restaurants. Or, ces établissements ne sont pas soumis à cette rigoureuse réglementation. « Certains bars où l'on danse se sont mis d'eux-mêmes en classe P mais d'autres ne sont pas aux normes, constate Thierry Fontaine. La réglementation est bien faite. Il faut juste qu'elle s'applique aux bons endroits. » Inquiet de l'impact du drame suisse sur la fréquentation des établissements de nuits français, le patron de l'Umih Nuit plaide également pour une « transparence sécuritaire. Il faut que l'on affiche devant chaque établissement ce qu'on a le droit d'y faire ».

Contrôles renforcés

Le ministère de l'Intérieur a, de son côté, envoyé un télégramme aux préfets, qui rappelle les obligations qui s'imposent aux établissements recevant du public. Samedi, la préfecture de l'Ardèche a annoncé un renforcement des contrôles dans les bars et établissements festifs, notamment ceux disposant d'un sous-sol.

Récemment cependant, un décret, publié en novembre 2025, a allégé la réglementation qui s'impose aux établissements recevant moins de 200 personnes (catégorie 5), lesquels ne sont plus soumis au passage d'une commission de sécurité, sauf si le maire en fait la demande.

Une déclaration suffit », explique Bruno Beuneux, expert en prévention des risques incendies, fondateur de Fire consulting et ancien sapeur-pompier professionnel. « Un recul regrettable », selon lui. Une « bêtise », tranche aussi Thierry Fontaine. ■



L'Union des métiers et industries de l'hôtellerie (Umih) a écrit au ministre de l'Intérieur, pour réclamer « le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité » dans les établissements de nuit en France. Photo : Franck Dubray, Ouest France

par *Catherine Janin* Avec *Alan Le Bloa*



INCENDIE À CRANS-MONTANA

NEWS : NICEMATIN.COM

Incendie de Crans-Montana : le Niçois Éric Abihssira réclame l'interdiction totale des feux de Bengale en boîte de nuit et bars



Eric Abihssira, vice-président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie. Photo Frantz Bouton

« Je pense qu'il faut purement et simplement une interdiction totale des feux de Bengale à l'intérieur des établissements de nuit. »

Le niçois Éric Abihssira, vice-président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, se dit choqué, à titre professionnel et personnel, par le drame vécu à Crans Montana (Suisse).

Pour lui, les bars et boîtes de nuit devraient tout simplement arrêter d'utiliser les « sparklers », ces engins pyrotechniques qui provoquent des étincelles.

Ces feux de Bengale sont suspectés d'avoir été à l'origine du terrible incendie du bar le Constellation, à Crans Montana.

Une affaire qui rappelle l'histoire tragique du Kiss, une boîte de nuit brésilienne. Elle avait donné lieu à une mini-série Netflix, « Tous les jours la même nuit ».

Là aussi, un feu de Bengale avait mis le feu à de la mousse d'isolation acoustique, faisant 242 morts et 630 blessés en 2013.

« Je pense que cela doit être totalement prohibé. Ces feux de Bengale sont souvent destinés à rendre l'événement plus festif, mais a-t-on vraiment besoin de cela ? », interroge Éric Abihssira.

Selon le vice président confédéral de l'Umih, des dispositifs à LED, sans aucune combustion, existent déjà.

À Dijon (Côte d'Or), Cognac (Charente), ou Perpignan (Pyrénées-Orientales), des boîtes de nuit commencent, depuis quelques heures, à communiquer sur les réseaux sociaux, sur ce sujet.

« *Nous vidons et retirons définitivement toutes les fusées scintillantes de nos établissements* », a ainsi réagi sur TikTok, vidéo à l'appui, la communication de deux discothèques, le Melkior et le Bal'tazar, de Dijon.

Des alternatives

Selon Éric Abihssira, les solutions sont déjà nombreuses. « *Il y a énormément de grandes maisons de champagne qui équipent les culots de leurs bouteilles de champagne de LED, pour rendre les bouteilles lumineuses. Il y a une réflexion à avoir là-dessus. Nos professionnels seront sûrement aussi créatifs et imaginatifs pour aller trouver d'autres moyens.* »

D'une manière plus générale, le vice président confédéral appelle à arrêter l'usage du feu dans les établissements de nuit.

Personne n'a oublié, sur la Côte d'Azur, le drame de la discothèque « You » de Juan-les-Pins. En juillet dernier, une jeune femme avait été grièvement brûlée sur tout le corps après qu'un barman a fait flamber des shots, de tout petits verres d'alcool fort. L'établissement avait pris la décision d'arrêter cette pratique.

Éric Abihssira rappelle que « *le feu est l'ennemi juré des exploitants d'établissements recevant du public* », et que la réglementation qui encadre le fonctionnement des discothèques est très stricte en France. « *Notre profession est en état de choc. Un journaliste suisse disait que c'est un drame européen. Je partage cet avis.* »

Il suggère aussi que des dispositifs lumineux, constitués de flèches vertes au sol, puissent permettre à un public noyé dans la fumée d'un incendie de trouver l'issue de secours, les blocs de sécurité lumineux étant souvent rendus invisibles.

Selon Éric Abihssira, le président de l'UMIH, et chef étoilé, Thierry Marx, a écrit une lettre au ministre de l'Intérieur pour le rencontrer très prochainement *en présence du président de la branche du monde de la nuit de l'UMIH*, « *et ce pour évoquer ce sujet et prendre des dispositions qui vont renforcer le niveau de sécurité de ces établissements* ».

Pour prolonger la lecture Incendie à Crans-Montana ... ads check
par Gregory Leclerc



"Sans concession" : après l'incendie de Crans-Montana, les professionnels de l'hôtellerie alertent sur les failles de sécurité en France

Après l'incendie meurtrier survenu dans un bar de Crans-Montana, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie appelle à un renforcement et à une harmonisation des règles de sécurité applicables aux établissements de nuit en France.

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) réclame "le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité" applicables aux établissements de nuit en France, après l'incendie en Suisse du bar de Crans-Montana, selon un courrier adressé au ministre de l'Intérieur, consulté samedi par l'AFP.

Dans ce courrier daté de vendredi, l'organisation patronale sollicite un rendez-vous auprès du ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez "afin d'évoquer la situation des établissements de nuit en France et les impératifs absolus de sécurité qui doivent s'y appliquer, sans ambiguïté ni concession possible".

Parmi les priorités figurent "le renforcement et l'harmonisation des exigences de sécurité applicables aux établissements de nuit", selon les trois signataires, le chef Thierry Marx, président de l'Umih, Laurent Lutse, président de la branche Café, bar, brasserie, monde de la nuit et Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit.

Interrogé par l'AFP, David Zenouda, vice-président de l'Umih Ile-de-France, a souligné que les discothèques étaient soumises à "une réglementation extrêmement rigoureuse avec des contrôles de commissions de sécurité tous les ans", alors qu'au fil des ans "les bars de nuit, les restaurants sont devenus aussi des lieux festifs" où le public s'adonne parfois à la danse.

"Quand on a une piste de danse, quand on fait danser les gens dans un sous-sol et qu'on accueille énormément de personnes, il faut être soumis à des normes de sécurité au moins aussi strictes qu'une discothèque", a-t-il estimé.

Le courrier demande aussi "la clarification des responsabilités respectives de l'État, des forces de sécurité et des exploitants", "les moyens humains, techniques et réglementaires indispensables pour prévenir" un drame similaire à celui survenu en Suisse et "la nécessité d'un cadre clair, lisible et applicable, garantissant à la fois la sécurité du public et la viabilité des établissements".

David Zenouda a aussi jugé nécessaire d'interdire les produits inflammables dans les établissements recevant du public et

l'utilisation de bougies incandescentes. "Si vous mettez une robe ou un tissu synthétique à côté de ces bougies, ça prend feu également", a-t-il relevé.

Un incendie dans un bar de la station suisse de Crans-Montana la nuit du Nouvel an a fait 40 morts et 119 blessés. Selon les premiers éléments de l'enquête, "le feu est parti des bougies incandescentes ou des feux de Bengale" placés "sur les bouteilles de champagne", qui ont provoqué l'embrasement du plafond du sous-sol, ont indiqué les autorités judiciaires suisses.



switzerland-accident-explosion-tourism-police_7572430.jpeg



INCENDIE À CRANS-MONTANA

NEWS : MIDILIBRE.FR

Incendie meurtrier à Crans-Montana : après le drame, cet établissement de nuit français revoit ses pratiques

L'incendie meurtrier survenu à Crans-Montana le 1er janvier 2026 en Suisse invite à s'interroger sur nos propres règles en matière de sécurité. Ici, les règles sont effectivement allégées pour les bars, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas.

Un incendie meurtrier a éclaté le 1er janvier dans un bar de la station de ski de Crans-Montana, transformant la fête en drame. 115 personnes ont été blessées et au moins 40 morts ont été recensés. Parmi les Français décédés figurent une Sétoise (Hérault) et un Gardois habitant Saint-Julien-de-Peyrolas.

La tragédie suscite de nombreuses remises en question. L'incendie aurait-il pu être évité si de la mousse acoustique n'avait pas été placée au plafond de ce bar ? Si une personne n'avait pas brandi dans les airs des "*bougies incandescentes mises sur les bouteilles de champagne et approchées trop près du plafond*" ?

En réponse à la multiplication des tragédies ces dernières années... certains établissements français repensent à leurs pratiques. C'est le cas de Michel Ludwig, propriétaire de la boîte de nuit Le Tremplin à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Il dit adieu aux fontaines lumineuses

Dans un message Facebook repéré par *Ouest-France*, l'homme explique que lui et son équipe ont "*décidé qu'au Tremplin, il n'y aura plus de fontaine lumineuse*". Il annonce les remplacer par "*des fontaines à leds, sans risque pour les clients*".

Michel Ludwig est à la tête d'une discothèque, soumise à des règles strictes, comme le mentionne Thierry Fontaine au micro de *france info*. Le président de l'Umih Nuit est formel, un tel événement est "*impossible*" ici. Les meubles et plafonds doivent résister au feu, un système de désenfumage est requis et les issues de secours doivent être clairement indiquées. Ces règles sont difficiles à contourner, des contrôles étant régulièrement menés.

Un contrôle des bars souple

Dans les bars, en revanche, les normes sont moins strictes car l'évacuation est censée être plus simple et le nombre de personnes présentes moindre. Le caractère ignifuge des matériaux, par exemple, n'est pas requis.

"Les établissements sont classés selon leur nature et selon le type d'établissement (N pour les bars, P pour les discothèques, ndlr, et les normes de sécurité sont plus ou moins sévères", confirme auprès de RTL Patrick Malvaës, président du syndicat national des discothèques et lieux de loisirs.

Certains bars proposant une *"activité discothèque"* jouent avec cette *"porosité entre les catégories"* pour se déclarer comme bars et ainsi voir leurs obligations allégées, complète-t-il.

par Justine Reynaud





LUNDI 5 JANVIER 2026

Vers la fin des feux de Bengale en boîte ?

Sécurité Le vice-président de l'Umih appelle les professionnels à une réaction après la tragédie de Crans-Montana. Le " High club " de Nice vient de l'interdire. D'autres l'ont déjà fait.

" Il faut purement et simplement une interdiction totale des feux de Bengale à l'intérieur des établissements de nuit. " Le Niçois Éric Abihssira, vice-président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), se dit choqué par la tragédie de Crans-Montana (Suisse). Pour lui, les bars et boîtes de nuit devraient arrêter d'utiliser les sparklers, ces engins pyrotechniques qui provoquent des étincelles. Ces feux de Bengale sont suspectés d'être à l'origine du terrible incendie du bar Le Constellation. Une affaire qui rappelle l'histoire tragique du Kiss, une boîte de nuit brésilienne. Là aussi, un feu de Bengale avait embrasé la mousse d'isolation acoustique, faisant 242 morts et 630 blessés en 2013. " Ça doit être totalement prohibé. Ces feux de Bengale sont destinés à rendre l'événement plus festif, mais a-t-on vraiment besoin de ça ? ", doute Éric Abihssira.

Selon le n° 2 de l'Umih, des dispositifs à LED, sans aucune combustion, existent déjà. À Dijon (Côte-d'Or), Cognac (Charente), ou Perpignan (Pyrénées-Orientales), des boîtes de nuit communiquent depuis quelques heures sur les réseaux sociaux, à ce sujet. " Nous vidons et retirons définitivement toutes les fusées scin-

tillantes de nos établissements ", se sont engagés le Melkior et le Bal'tazar, à Dijon.

Des solutions nombreuses

Selon Éric Abihssira, les solutions sont nombreuses : " Énormément de grandes maisons de champagne équipent les culots de leurs bouteilles de LED, pour les rendre lumineuses. Nos professionnels seront sûrement aussi créatifs pour trouver d'autres moyens. " Le vice-président appelle à arrêter complètement l'usage du feu dans les établissements de nuit. Personne n'a oublié, sur la Côte d'Azur, le drame de la discothèque You, à Juan-les-Pins. Le 26 juillet, une jeune femme avait été grièvement brûlée après qu'un barman fit flamber des shots, des petits verres d'alcool. L'établissement avait décidé d'arrêter cette pratique.

Éric Abihssira suggère aussi que des dispositifs lumineux, constitués de flèches vertes au sol, puissent permettre à un public noyé dans la fumée d'un incendie de trouver l'issue de secours quand les blocs de sécurité lumineux deviennent invisibles. Le président de l'Umih, et chef étoilé, Thierry Marx, a écrit au ministre de l'Intérieur pour convenir de " dispositions qui vont renforcer

le niveau de sécurité de ces établissements ". n

Grégoire Leclerc

La plus grande boîte de Nice stoppe leur utilisation

La fin d'une époque. Interrogé hier par Nice-Matin, Eric Durand, directeur de la discothèque le High club, la plus grande de Nice, annonce l'arrêt de l'utilisation des feux de Bengale pour ses événements festifs. Lui aussi a été terriblement marqué par le drame de Crans-Montana. " Hier, on a commandé des sparklers numériques à LED, rechargeables. "

Le directeur du High souligne que le drame du Constellation concerne un établissement qui n'était pas classé en discothèque et n'était donc pas équipé du même niveau de sécurité : " Ce qu'ils avaient mis au plafond, une espèce de truc en mousse, en polyuréthane, qui prend feu en deux secondes, ça, en boîte, c'est interdit. "

Pour autant, la direction de la boîte de nuit a décidé de changer sa façon de travailler : " Nos établissements sont parfaitement sécurisés, mais on a décidé d'enlever les feux de Bengale. Ça fait trente ans que j'en

vois partout. Il y a plein de restaurants, de plages, de boîtes de nuit, de bars qui les utilisent, mais on va s'en séparer."

Des confettis, des ballons...

Le commerçant n'a pas d'inquiétude : "Ça faisait festif, mais il y a d'autres choses pour donner aux gens l'envie de faire la fête, de sortir. Comme des confettis, des machines à fumée ou à CO2, c'est uniquement festif, c'est joli, ça crée de l'ambiance. Les gens ont les yeux qui brillent, même avec des ballons d'un mètre de diamètre."

Jérôme Calatraba, un des patrons du High club, directeur des ressources humaines et président des débits de boissons du Groupement des hôtelleries et restaurations des Alpes-Maritimes estime aussi qu'il ne faut pas mélanger les responsabilités : "Je me bats contre les activités qui prétendent être discothèques mais qui n'en sont pas. " Sa boîte, où tout est traité anti-feu, y compris des éléments provisoires, est soumise à des règles drastiques : "Nous avons une commission de sécurité départementale, tous les trois ans, dirigée par un pompier. Tout ça est marqué dans un registre de sécurité. " Il dispense à son personnel une dizaine de formations anti-incendies par an. n

G.L.

"C'est le truc le plus ringard qui soit"

Le gérant du Bisous bisous, à Cannes, et créateur du Bal des fous, Mozart a proscrit ces sparklers depuis belle lurette. "C'est le truc le plus ringard qui soit. Le Constellation n'est pas le premier établissement qui a vécu des accidents avec ce dispositif, je connais des confrères qui ont eu des ennuis avec ça et les ont arrêtés il y a plusieurs années, quand ils se sont rendu compte du danger", affirme le Cannois.

Il pointe du doigt le risque d'utiliser du feu dans des lieux clos, "les particules fines que dégagent" les sparklers et l'odeur entêtante qu'ils laissent. "Ça pollue aussi les poumons. (...) Chacun doit faire fonctionner son établissement comme il l'entend, mais il doit y avoir un peu de décence par rapport à l'actualité... et ne plus les utiliser."

"Nous sommes très bien contrôlés"

Du côté de l'Umih d'Antibes et de Cannes, leurs présidents rassurent aussi : la catastrophe de Crans-Montana ne peut pas se produire ici. "Nos établissements sont très bien contrôlés et sont aux normes de sécurité maximum. On a eu des petits drames, mais qui étaient dus à

des fautes humaines, comme au You [le 26 juillet à Juan-les-Pins], lance Henri Mathey, à la tête de l'Umih d'Antibes. En plus, on propose des formations pour le personnel en cas d'incendie, pour savoir évacuer les gens, avoir le bon matériel... La bougie festive n'est pas dangereuse, sauf si elle est mal utilisée."

Alain Lahouti, président de l'Umih de Cannes, ajoute que "les établissements de nuit sont contrôlés par les autorités administratives compétentes. Cette réglementation de fonctionnement des établissements de nuit est donc stricte et comporte également des exigences en matière de murs et plafonds coupe-feu, avec une résistance au départ du feu d'une heure."

Elodie Longépé

Vers la fin des feux de Bengale en boîte ?



Dans une discothèque de Saint-Tropez en 2006. PHOTO LUC BOU-TRIA ET FRANCK FERNANDES FRANTZ BOUTON





Après Crans-Montana, la sécurité des établissements dansants interrogée

Le drame de Crans-Montana, qui a fait 40 morts, bouleverse et secoue les institutions, même en dehors des frontières helvètes. Face à l'horreur, la question de la législation et des normes s'impose. À Lyon, les professionnels de la nuit assurent que le cadre réglementaire français est sûr et efficace, mais ils pointent une faille persistante : les établissements exerçant une activité dansante sans être déclarés comme tels.

Le drame, survenu en Suisse, a aussi secoué l'Hexagone. Face à l'horreur et l'absurdité d'un tel drame, les esprits veulent trouver des raisons, soulever un dysfonctionnement, établir des solutions. Pourtant, les professionnels des établissements de nuit tiennent à rassurer : « En France, au vu des normes en place, les risques dans les discothèques n'ont quasiment aucune chance de conduire à un tel événement », affirme Thierry Fontaine, président de l'Umih Nuit, syndicat des professionnels des discothèques. Un autre problème émerge toutefois, celui du statut réel de certains établissements.

La réglementation distingue deux types d'établissements recevant du public (ERP) au cœur du débat. Le type N, qui concerne les débits de boisson et restaurants, et le type P, qui comprend les salles de danse et de jeux. « Le type N a été pensé à une époque où l'on n'imaginait pas que l'on allait danser dans un café », expose Thierry Fontaine. Circulation dégagée, éclairage suffisant, absence de musique forte : en théorie, les conditions per-

mettent une évacuation rapide en cas de danger.

À l'inverse, les établissements de type P accueillent une forte densité de public, dans une ambiance volontairement sombre et bruyante. « Jeux de lumière qui peuvent désorienter, musique forte, public potentiellement alcoolisé : ce sont des facteurs de risque connus », souligne le président de l'Umih Nuit. En réponse, la législation française impose un certain nombre d'installations qui doivent être régulièrement entretenues : système de désenfumage, alarmes coupant la musique, remise en lumière automatique, messages d'évacuation, le tout « sous contrôles réguliers par les commissions de sécurité ». Le problème apparaît alors lorsque des bars de type N développent une activité dansante sans changer de catégorie, et sans mettre à niveau leurs exigences de sécurité. « À Crans-Montana, la musique ne s'est pas arrêtée, il n'y a pas eu de désenfumage, ni d'alarme incendie. Les gens n'ont pas pris conscience du danger », déplore Thierry Fontaine.

« Ceux qui continuent à exploiter un type N en faisant une activité de discothèque jouent à la roulette russe »

À la question « pourquoi certains établissements ne franchissent-ils pas le cap ? », le président de l'Umih Nuit identifie deux raisons : « Le portemonnaie et la méconnaissance ». D'après lui, les coûts de mise aux normes peuvent varier de quelques milliers à plus de 150 000 €, selon la configuration du bâtiment et l'aval ou non des pompiers préventionnistes.

Un patron de bar lyonnais avec activité de danse annexe, sous couvert d'anonymat, estime pour sa part, que « 90 % des établissements qui accueillent du public pour danser ne sont pas aux normes ». Il évoque aussi des bâtiments anciens, difficiles à adapter et une complexité administrative décourageante. « Quand on voit ce que ça coûte et les démarches à entreprendre, ça ne donne pas envie. »

À La Feria dans le 5^e arrondissement, établissement recensé

en type N et P, Thomas Lionnet défend un cadre « contraignant mais très efficace ». Contrôles annuels, formation du personnel, issues de secours dégagées, dispositifs pour les personnes malentendantes : « Les normes sont lourdes, mais elles fonctionnent si on les respecte. »

Beaucoup de professionnels s'accordent sur un point : la catastrophe de Crans-Montana pourrait marquer un tournant. « Il faut aller chercher ceux qui ne sont pas dans le bon cadre, et les accompagner vers une mise aux normes complète »,

plaide Thierry Fontaine. Mais il prévient : « Ceux qui continuent à exploiter un type N en faisant une activité de discothèque jouent à la roulette russe. »

De son côté, la préfecture du Rhône assure que « les bars festifs qui jouent sur la ligne sont un sujet bien identifié ». En ce sens, Fabienne Buccio, préfète du Rhône, a annoncé organiser une réunion avec les principaux acteurs du secteur, ce mardi 6 janvier, avec pour objectif « de donner la priorité aux contrôles de ces types d'établissements » et

« d'établir une stratégie de contrôle renforcée » pour la période à venir. ■



Suite au drame de Crans-Montana (Suisse), le syndicat des professionnels des discothèques assure que les normes sont suffisantes, mais appelle toutefois à supprimer les bougies scintillantes. Photo Jean-Baptiste Quentin

par Maxence Depienne





Et si la transparence passait par la devanture ?

Après le drame de Crans-Montana, certains professionnels de la nuit lancent l'idée de rendre visible au public le type d'établissement. « On affiche bien les licences IV ou les licences III, alors pourquoi pas le type P ou N ? », interroge Thierry Fontaine. Pour le président de l'Umih, la transparence est au-

jourd'hui un point crucial pour le consommateur, qu'il estime « en droit de connaître le type d'endroit où il fait la fête. »

Cette hypothèse d'un macaron, ou d'une plaque sur la devanture des enseignes, soulève toutefois des interrogations, quant à l'impact réel d'une telle mesure. « Je pense que

les consommateurs s'en fichent, tout ce qu'ils veulent savoir c'est l'heure à laquelle ça ferme, considère pour sa part Thomas Lionnet. Mais ça peut servir pour la Ville et aux services de contrôle, et donc avoir son utilité... ». ■



Après le drame du bar de Crans-Montana, la plus grande discothèque de Bretagne interdit les bougies pyrotechniques

La plus grande boite de nuit de Bretagne - Le Tremplin, à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) - annonce mettre fin à l'utilisation de bougies pyrotechniques, aussi appelées feux de Bengale. Cette annonce fait suite au terrible incendie qui a ravagé un bar dans la station de ski de Crans-Montana, en Suisse, et fait une quarantaine de morts le soir du Nouvel an.

L'enquête se poursuit, après l'incendie du bar Le Constellation, à Crans-Montana, en Suisse, pendant la nuit du Nouvel an. Quarante personnes ont perdu la vie, selon le dernier bilan des autorités suisses, et 119 autres ont été blessées. Selon la procureure du canton du Valais, le feu pourrait avoir été causé par des bougies incandescentes, ou feux de Bengale, placés sur des bouteilles de champagne. Le tout a été approché trop près du plafond. De là, il s'est produit un embrasement rapide, très rapide et général.

De quoi remettre en question certaines pratiques chez les professionnels des établissements de nuit. Comme au Tremplin, la plus grande boite de nuit bretonne, située à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Ne pouvant pas rester insensible au drame de la Suisse, nous avons décidé qu'au Tremplin il n'y aura plus de fontaine lumineuse, écrit Michel Ludwig, le propriétaire de l'établissement, dans un message posté sur Facebook, ce vendredi 2 janvier 2026. Nous allons les remplacer par des fontaines à leds, sans risque pour les clients », pour que cela n'arrive plus jamais.

Des normes rigoureuses en France

Un message largement commenté et relayé sur les réseaux sociaux. Le propriétaire ajoute que Le Tremplin est dans la catégorie la plus haute au niveau de la sécurité incendie avec des normes très rigoureuses.

Dans un entretien accordé à *France Info*, Thierry Fontaine, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih) Nuit, estime qu'un drame comme celui de Crans-Montana ne peut pas arriver dans une discothèque en France. Si vous avez un départ d'incendie, même minime, l'alarme incendie se met en route. La sono se coupe automatiquement, un message demande aux gens d'évacuer, la lumière se rallume, comme en plein jour.

En France, les établissements qui accueillent du public sont particulièrement scrutés pour leur respect des normes de sécurité. Sur-

tout depuis le drame du Cuba Libre, à Rouen, où 14 clients avaient perdu la vie en 2016.



La plus grande boîte de nuit de Bretagne - Le Tremplin, à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) - annonce mettre fin à l'utilisation de bougies pyrotechniques, aussi appelées feux de Bengale.

La plus grande boîte de nuit de Bretagne - Le Tremplin, à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) - annonce mettre fin à l'utilisation de bougies pyrotechniques, aussi appelées feux de Bengale.

Getty Images

par *Ouest-France*.

